

Livre Blanc

2023 - 2024

Sommaire

3	<i>Édito</i>	48	<i>Transport</i>
4	<i>Focus Intelligence Artificielle</i>	52	<i>Corps de Navire, P&I</i>
9	<i>Dommages aux Biens</i>	56	<i>Aviation</i>
13	<i>Terrorisme & Violences Politiques</i>	59	<i>Joaillerie, Bijouterie, Horlogerie, Diamant</i>
15	<i>Responsabilité Civile et Environnement</i>	61	<i>Fine Art</i>
19	<i>Flotte Automobile</i>	63	<i>Assurance-Crédit, Cautions, Financement</i>
23	<i>Risques financiers</i>	66	<i>Focus E.S.G. (Environnement, Social, Gouvernance)</i>
30	<i>Construction</i>	76	<i>Diot-Siaci Global Partners</i>
32	<i>Immobilier</i>	79	<i>Focus Tendances du marché britannique dans le contexte actuel de transition globale</i>
34	<i>Analytics</i>	83	<i>Epilogue</i>
37	<i>Réassurance Facultative</i>		
41	<i>Digital, Data Intelligence et Conseil</i>		
45	<i>Captive et solutions d'auto-assurance</i>		

Édito

Nous sommes très heureux de vous partager notre Livre Blanc 2023-2024, analyse et décryptage des principales tendances du marché de l'assurance et de la réassurance des entreprises. Vous y retrouverez, branche par branche, une cartographie des faits saillants qui influenceront les prochaines échéances, entre évolutions tarifaires, disponibilité des capacités, inflexion des politiques de souscription et points d'attention émergents à considérer.

En complément, nos équipes ont souhaité vous proposer plusieurs focus spécifiques sur des thèmes que nous croyons résolument structurants pour l'avenir et sur lesquels nous sommes fiers de vous présenter notre éclairage et nos propositions.

D'abord le réseau international. A l'heure où le déploiement des programmes internationaux doit s'adapter à des tendances régionales hétérogènes, à un renforcement très marqué des enjeux de conformité, à une géopolitique qui pousse à davantage de protectionnisme mais aussi des assureurs globalement désireux de standardiser les garanties locales, Diot-Siaci Global Partners, par son approche unique et singulière, vous assure une parfaite appréhension de vos activités et des meilleurs standards locaux et un engagement total à mettre en œuvre localement votre stratégie et les engagements de qualité de services convenus ensemble.

Ensuite toutes les possibilités offertes par une utilisation disciplinée et pragmatique des données que vous nous confiez. Qu'il s'agisse de faciliter et de fiabiliser vos remontées d'information ou de vous restituer vos données en vous permettant de découpler les possibilités d'analyse, nous voulons mettre nos offres digitales au service de la qualité de gestion, du pilotage de vos risques et d'une offre de conseil sur mesure, et ce dans un marché où la qualité et la précision de la donnée de souscription sont plus que jamais un facteur différenciant majeur.

L'Analytics fait partie de nos convictions : nous y renforçons constamment nos équipes pour faire de nos prestations en la matière un levier puissant au service de la structuration et du placement de vos risques, y compris auprès d'acteurs alternatifs du marché, paramétriques ou véhicules financiers de transfert.

Nous investissons également dans les possibilités offertes par l'intelligence artificielle : qu'il s'agisse de la mise en application de modèles prédictifs, de traitement des langages ou des images, nous avons souhaité vous partager comment nous exploitons les possibilités offertes par l'IA pour vous proposer des solutions innovantes.

Ce Livre Blanc nous donnera l'occasion de redécouvrir deux équipes qui complètent notre dispositif permettant de considérer de façon holistique la couverture de vos risques. Vous pourrez y lire comment notre équipe 2RS réinvente son leadership dans le conseil et la gestion des captives dans le contexte de la création des captives à la française. Et enfin comment les équipes Réassurance facultative œuvrent au quotidien pour négocier et obtenir le meilleur des marchés dans le monde.

Dernier thème qui nous tenait à cœur cette année et non des moindres : l'ESG. Nous vous partageons une analyse des conséquences de l'évolution du cadre réglementaire pour la communauté du risque et des actions concrètes en la matière à vos côtés, qu'il s'agisse de peser sur la soutenabilité des garanties d'assurance, d'inciter à l'amélioration de la performance carbone des actifs et des processus opérationnels, ou encore de protéger dirigeants et entreprises dans le cadre turbulent de la transition climatique.

Notre édition 2023-2024 du Livre Blanc est résolument tournée vers des leviers de développement pour les entreprises et d'avancées majeures en matière de traitement des risques. Les équipes de Diot-Siaci, courtier leader en France et en Europe, sont mobilisées pour être présentes à vos côtés et vous accompagner dans votre croissance.

Florence Louppe

Directrice Générale
Diot-Siaci Corporate Solutions



Intelligence Artificielle

*Stanislas Legait, Directeur Analytics & Alternative Risk Transfer
Kezhan Shi, Responsable actuariat et data science
Marguerite Sauce, Actuaire et data scientist*

L'intelligence artificielle (IA) désigne la capacité d'un système informatique à imiter des processus de pensée humains, tels que l'apprentissage, la résolution de problèmes et la prise de décision, en utilisant des algorithmes et des modèles de données.

Selon le Parlement européen, l'intelligence artificielle représente tout outil utilisé par une machine afin de « reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité ».

L'histoire de l'intelligence artificielle remonte aux années 1930, avec les travaux pionniers d'Alan Turing. Cependant, ce n'est que récemment que l'IA a véritablement explosé et commencé à explorer de nouvelles frontières. Plusieurs facteurs clés ont contribué à cette révolution.

Tout d'abord, la **disponibilité croissante des données** est un élément clé qui a propulsé l'IA vers de nouveaux horizons. Avec l'avènement de l'Internet et la numérisation croissante des informations, une quantité massive de données est devenue accessible. Ces données riches et variées sont essentielles pour entraîner des modèles d'IA et leur permettre d'apprendre à partir d'exemples réels. Les progrès de la collecte, du stockage et de l'accessibilité des données ont donc joué un rôle majeur dans l'essor de l'IA.

Ensuite, la **capacité de calcul a considérablement augmenté** au fil des années. Les avancées technologiques ont permis de développer des ordinateurs de plus en plus puissants et des infrastructures de calcul distribué. Cela a permis de traiter une vaste quantité de données et d'exécuter des algorithmes d'IA complexes en un temps raisonnable.

Enfin, les **modèles mathématiques utilisés en IA se sont considérablement sophistiqués**. L'un des développements récents les plus remarquables est l'émergence des modèles de transformers. Ces modèles, tels que le célèbre modèle de langage GPT-3 ou 4, ont révolutionné de nombreux domaines en permettant une compréhension et une génération de texte plus avancées en passant par la reconnaissance d'images.

Bien que l'industrie de l'assurance progresse dans l'adoption de l'IA, il est important de noter que l'évolution peut varier selon les entreprises et les régions. Certains acteurs sont bien plus avancés que d'autres dans l'intégration de ces technologies en fonction de leurs besoins, de leurs ressources et de leurs stratégies commerciales.

L'IA chez Diot-Siaci au service de nos clients

Trois piliers techniques fondamentaux

Diot-Siaci reconnaît la richesse et la diversité des techniques de l'intelligence artificielle ainsi que les nombreuses applications qu'elles offrent. C'est pourquoi notre équipe Analytics, composée de 8 actuaires et data scientists hautement qualifiés, dispose des compétences et des outils nécessaires pour résoudre des cas d'usage clients et métier grâce à l'IA. Nous mettons l'accent sur trois piliers techniques essentiels : les modèles prédictifs, le traitement des langages naturels et les traitements d'image. Nous sommes alors en mesure de développer des solutions innovantes et personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients dans le domaine de l'assurance et au-delà.



Analyse prédictive

Apprentissage supervisé et non-supervisé des données internes structurées, enrichies des données externes pour augmenter la performance prédictive



Traitement du langage

Analyse des textes utilisés dans différents contextes métiers pour approfondir la connaissance du client et de son dossier



Traitement d'images

Analyse des images collectées (documents scannés) dans différentes étapes de la vie du contrat pour mieux connaître le risque

Marketing quantitatif

Ciblage prospects et segmentation clients

Avis des avis clients et de la satisfaction

Analyse des images des risques assurés

Gestion des sinistres

Détection de sinistres graves

Analyse des textes descriptifs des sinistres

Analyse des documents scannés

- **Le premier pilier concerne les modèles prédictifs basés sur les données structurées.** En utilisant des algorithmes d'apprentissage automatique, ces modèles permettent de prévoir et d'évaluer différents scénarios en exploitant les informations organisées de manière logique.
- **Le deuxième pilier est le traitement des langages naturels,** qui permet de comprendre, d'analyser et de générer des textes et des conversations de manière intelligente. Cela ouvre la voie à des interactions plus naturelles et à des applications telles que la compréhension de documents, la détection de sentiments et les chatbots conversationnels.
- **Enfin, le troisième pilier concerne les traitements d'image,** qui permettent d'analyser visuellement des images et des vidéos pour extraire des informations et détecter des objets, des formes ou des motifs spécifiques.

Ces piliers techniques constituent les fondements solides sur lesquels l'équipe Analytics de Diot-Siaci s'appuie pour exploiter le potentiel de l'IA et créer des solutions innovantes.

Exemples d'applications

Cas d'usage adaptés à l'IA

En exploitant ces trois piliers techniques, plusieurs exemples d'applications peuvent être illustrés dans différents domaines d'activité, comme par exemple :

- **Dans le domaine du marketing**, les modèles prédictifs peuvent être utilisés pour l'up-selling et le cross-selling, en identifiant les produits ou services complémentaires susceptibles d'intéresser les clients existants. Le ciblage des clients potentiels peut également être amélioré grâce à l'utilisation de modèles prédictifs. Le traitement du langage naturel peut être appliqué pour analyser les avis clients et évaluer leur satisfaction, permettant ainsi une meilleure compréhension des besoins et des préférences des clients.
- **Dans le domaine de la souscription et de la gestion des contrats**, les modèles prédictifs permettent d'analyser les risques et les clauses des contrats afin de proposer les garanties les plus adaptées et de personnaliser les offres en fonction des besoins spécifiques de chaque client. De même, les rapports de visites peuvent être traités grâce à l'utilisation de l'IA en automatisant certaines tâches manuelles, telles que la collecte et l'analyse des données. Ainsi, les courtiers et assureurs peuvent optimiser leur temps et améliorer leur réactivité dans le processus de conseil, placement et de gestion des contrats.
- **Dans la gestion des sinistres**, les modèles prédictifs peuvent être utilisés pour la détection des sinistres graves (exemple détaillé ci-dessous), permettant ainsi une intervention rapide et ciblée. L'analyse des textes et des descriptions des sinistres peut fournir des informations précieuses pour mieux comprendre la nature des sinistres, identifier les facteurs explicatifs et détecter d'éventuelles anomalies. De plus, l'analyse des documents scannés permet d'accélérer la gestion des dossiers en automatisant la classification, l'extraction et la validation des informations pertinentes.

Focus sur un cas d'usage : détection de sinistres graves

La détection des sinistres graves en assurance est un processus crucial afin d'anticiper et prendre des mesures appropriées. Il consiste à déterminer, au moment de la déclaration d'un sinistre, si ce dernier est susceptible d'avoir des conséquences financières graves, alors que son coût final n'est pas encore connu. Pour cela, nous analysons les données disponibles, telles que les informations sur les sinistres passés et l'évolution de leur évaluation dans le temps, les détails du sinistre actuel (dommages corporels, dommages matériels, descriptif du gestionnaire, images satellite, etc.). Des modèles prédictifs de Machine Learning sont ensuite utilisés pour identifier les schémas, les tendances et les anomalies qui indiquent la gravité potentielle d'un sinistre.

La collecte de données pertinentes, notamment sur les sinistres historiques, est une étape cruciale de ce processus. Le système de gestion des sinistres de Diot-Siaci constitue une source précieuse d'informations, contenant les caractéristiques des sinistres passés et en cours, tels que le type, le lieu, les montants, ainsi que des descriptions rédigées par les gestionnaires. Nous bénéficions d'une très grande quantité d'informations à exploiter, garantissant ainsi la robustesse du modèle.

Nous améliorons la qualité des données sinistres grâce à un processus itératif intégrant des méthodes d'Intelligence artificielle, et nous les enrichissons avec des bases de données externes (informations financières, géographiques, etc.). Le modèle est ensuite entraîné, puis évalué afin de mesurer ses performances dans des situations réelles, validant ainsi sa robustesse. Le modèle, mis en production et intégré au processus de gestion des sinistres, permet de détecter les sinistres ouverts qui sont potentiellement graves.

La détection des sinistres graves présente des avantages multiples pour tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'assurance : les assurés, les courtiers et les assureurs.

Pour Diot-Siaci, cela se traduit par :



Gestion efficace des ressources

La détection des sinistres graves permet d'allouer efficacement les ressources pour aider les clients dans le suivi et l'évaluation de leurs sinistres.



Réduction du risque

En comprenant les sinistres graves qui se produisent dans un secteur ou une région spécifique, Diot-Siaci peut conseiller ses clients sur les mesures à prendre. Cette analyse permet également d'obtenir des informations essentielles sur les risques et les tendances marché (benchmark, analyse fine de portefeuille), comme les facteurs explicatifs des sinistres graves, qui peuvent être utilisées pour améliorer les mesures de sécurité, renforcer la prévention et mettre en place des politiques d'assurance plus adaptées dans un objectif de réduction de risque.

Impact de l'IA et accompagnement à la conduite du changement

Un questionnaire sur l'IA a été récemment envoyé aux 1200 collaborateurs de Diot-Siaci Corporate Solutions. Les résultats et conclusions sont les suivants :

Impact de l'IA

Une majorité écrasante des collaborateurs Diot-Siaci sondés (93 %) pense que l'intelligence artificielle aura un impact (plus ou moins significatif) dans leur travail, soulignant ainsi un fort intérêt pour l'IA. La magnitude de cet impact reste néanmoins encore incertaine pour la moitié d'entre eux.



56% Je pense que l'IA aura un certain impact, mais je ne suis pas sûr(e) de son ampleur.

37% Oui, je suis convaincu(e) que l'IA aura un impact significatif sur le courtage d'assurance à l'avenir.

7% Non, je ne pense pas que l'IA aura un impact significatif sur le courtage d'assurance.

Accompagnement à la conduite du changement

En revanche, 67 % des personnes disent n'avoir jamais utilisé ChatGPT (outil d'IA le plus utilisé au monde), donc on peut souligner un certain retard dans l'utilisation concrète de l'IA par rapport à leur intérêt exprimé, nécessitant un besoin d'accompagnement dans la conduite des changements qu'instaure l'IA dans nos métiers.

Avez-vous déjà utilisé ChatGPT (que ce soit à titre personnel ou professionnel) ?



Programmes de formation

Conscient que d'un côté l'IA aura un impact significatif pour l'industrie et leur travail dans le futur, et que par ailleurs leur utilisation et maîtrise des outils d'IA est encore assez restreinte, presque 90 % des collaborateurs souhaitent avoir une formation en IA. La moitié d'entre eux considère néanmoins que cela ne leur est pas complètement indispensable.

Les formations adresseront non seulement l'utilisation et le développement des outils d'IA dans un contexte orienté métier, mais également toutes les limites et attentions à considérer lors de l'utilisation d'outils externes (sécurité informatique, protection des données, respect de la législation, etc.)

Souhaitez-vous recevoir une formation supplémentaire sur l'utilisation pratique de l'intelligence artificielle dans le courtage en assurance ?



Intégration de l'IA dans les applications métiers

88 % des collaborateurs Diot-Siaci ayant répondu au questionnaire aimeraient avoir un assistant virtuel intelligent pour les aider dans leur travail. Plus d'un tiers en revanche n'est pas convaincu que cet assistant leur sera très utile.

Ce taux de 88 % démontre une ouverture forte des collaborateurs à l'utilisation d'outils d'IA.

Si vous pouviez avoir un assistant virtuel intelligent pour vous aider dans votre travail de courtage en assurance, le souhaiteriez-vous ?



Développer des modèles d'IA adaptés aux besoins clients ou augmentant la productivité de nos équipes est important, mais les intégrer aux applications métiers l'est encore plus afin de diffuser ce savoir-faire à l'entreprise tout entière. Chez Diot-Siaci, nous comprenons l'importance de connecter les résultats de nos modèles aux applications utilisées par nos équipes et nos clients. En intégrant ces modèles à des outils tels que le CRM et les espaces clients, nous pouvons offrir un meilleur conseil, un suivi personnalisé et une expérience client optimisée. Par ailleurs, nos collaborateurs peuvent avoir accès à tous les applicatifs IA développés (comme des outils permettant la comparaison de contractuels en automatique, la création automatique de bases de données sur la base de rapports standardisés, ou encore la création de rapports ou tableaux de bord en automatique).

Cette intégration permet une exploitation complète des avantages de l'IA et des derniers développements effectués par Diot-Siaci, pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients et améliorer continuellement notre offre de services.

Dommmages aux Biens

Matthieu Romet, Directeur Dommages aux biens, Prévention & Violences politiques

Tendance générale du marché

Bientôt 5 ans après le début du redressement du marché, qui a vu plusieurs vagues de durcissement des termes et conditions ainsi qu'une réduction des capacités disponibles, **le marché dommage européen montre des signes de détente**. Cela se manifeste par :

- **l'apparition de quelques baisses tarifaires** pour les dossiers démontrant d'importants mérites techniques (prévention, rétention, etc.) ou statistiques. Ces baisses sont généralement à un chiffre, incluant les affaires immobilières dont les taux de primes au m² seraient inchangés malgré l'inflation économique. Elles peuvent être amplifiées pour les dossiers qui ont subi de très fortes majorations ces dernières années suite à un pic ponctuel de sinistralité, et dont la situation se serait améliorée aux plans de la sinistralité et/ou de la prévention ;
- **le retour d'une posture d'appétit chez les assureurs et l'arrivée de nouvelles capacités ;**
- **de nombreuses situations de « surplacement »** du fait d'une balance bien souvent positive entre les nombreux retraits ou réductions de part d'un côté, et les accords de nouveaux entrants ou d'augmentation de parts d'un autre ;
- **retour des accords de longue durée (LTA).**

Benchmark interne au Département Dommages de Diot-Siaci Corporate Solutions

Échéances 2023 du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet

(Échantillon de plus de 80 comptes, Capitaux 760 Md€, Prime HT transférée 377 M€).

Évolution moyenne des taux : +4% (la somme des primes moyennes de l'échantillon a donc été augmentée de ce pourcentage, plus l'application de l'inflation économique).

Les pourcentage suivants représentent la proportion des dossiers pour lesquels le résultat considéré a été observé :



Pour autant, **le marché reste très discipliné** ce qui s'observe par :

- l'importante documentation technique et statistique demandée par les assureurs pour étudier les affaires nouvelles ou les renouvellements d'affaires en portefeuille;
- les exigences toujours aussi importantes des assureurs en matière de prévention des risques;
- les délais importants de réponse, marqueurs de la profondeur des études et de la complexité des processus de validations internes (« referrals »);
- une forte réactivité des assureurs dès lors qu'une dérive technique et statistique est observée;
- le maintien d'une adversité sur les activités présentant des risques lourds (déchets, bois, traitement de surface, agroalimentaire, fabrication, utilisation ou recyclage de batteries lithium ion, entreposage de grande hauteur non protégé par sprinkleurs, stockages automatisés, etc.);
- l'absence de détente sur les garanties sensibles, du fait de leur volatilité présumée et/ou de leur caractère à large empreinte : événements naturels, garanties de carences (CBI), Grèves/Émeutes pour les risques exposés (centre-ville, centres commerciaux ou locaux publics ou logements sociaux), Cyber, maladies transmissibles, etc. ;
- une tendance à l'augmentation des rétentions à la charge des assurés. La possibilité d'implanter des compagnies captives en France ainsi que le développement des mécanismes de « deals structurés » (captive virtuelle) montre l'adaptation du marché, saisissant l'opportunité de cette contrainte.

Capacité du marché

La capacité du marché, qui était estimée à 5,5 Md€ en 2020 avant le début de la « crise capacitaire », a été réduite globalement de 30 % pour atteindre un peu moins de 4 Md€ en 2022. La détente du marché combinée à l'arrivée de nouveaux acteurs fin 2021 puis en 2022, le retour dans le marché de certains assureurs qui

étaient moins présents ces dernières années **ont engendré une augmentation estimée de la capacité de +10 % depuis l'an passé, établissant la capacité cumulée autour de 4,5 M€.**

Évolution des garanties

Les assureurs et réassureurs restent tendus sur les garanties à fort impact sur leur portefeuille, du fait de leur dimension potentiellement systémique. De ce point de vue, il n'y a pas vraiment de changement depuis l'an dernier, si ce n'est que les émeutes de fin juin/début juillet 2023 devraient accentuer le mouvement de réduction des limites de garanties « Grèves, Émeutes, Mouvements Populaires » (GEMP). Cette garantie est pourtant consubstantielle de la couverture dommages tant historiquement sur le marché français (la fameuse annexe « P13bis ») que du lien entre émeutes et risques d'incendie ou d'explosion, garantie de base de la branche Dommages.

Au global, les **garanties sensibles** pour le marché dommages sont les suivantes :

- **Événements naturels** avec une sinistralité qui établit des records d'année en année, renforcée par la transition climatique. Ces chiffres sont en croissance en France (10,6 Md€ en France en 2022, dont 6,4 Md€ pour les orages de grêle de fin mai à début juillet. La charge en France était de 2,3 Md€ en 2021 et de 3,6 Md€ en moyenne entre 2016 et 2020, contre 1,2 Md€ en euro constant en moyenne entre 1984 et 1989).
- **Grèves/Émeutes** (« GEMP ») comme expliqué ci-dessus;
- Dommages matériels consécutifs à phénomène **Cyber**;
- **Carences** de fournisseurs, prestataires de services, clients;
- **Impossibilité d'accès**;
- **Maladies transmissibles**.

Dynamique tarifaire

Comme expliqué ci-avant, on observe une certaine détente, dans un marché qui reste pour autant très discipliné.

La question qu'on peut se poser, est « quid de l'impact des très fortes majorations de Traités de réassurance en 2023, suite aux négociations entre cédantes et réassureurs traités fin 2022 ? ». **Notre observation est que les « surmajorations » redoutées en 2023 du fait de l'inédite augmentation des Traités de réassurance négociés fin 2022 n'ont pas ou peu eu lieu.** Pourtant les majorations de Traités furent de près de 50 % associées à des réductions de garanties pour les cédantes (consommation des agrégats au 1^{er} euro, retrait de garanties sécheresse, retrait de reconstitution gratuite sur les excess, etc). C'était du jamais vu depuis 20 ans.

Notre analyse est la suivante :

- les assureurs n'ont pas pu appliquer ces majorations au 1^{er} janvier 2023, car ces négociations se sont déroulées trop tard dans le dernier trimestre 2022 (impact de l'ouragan Ian aux USA survenu en fin de T3 2022, les négociations entre réassureurs Traités et cédantes se sont durcies entre les sessions de Monte-Carlo début septembre et Baden Baden fin octobre);
- « **Effet poule aux œufs d'or** » : les assureurs ont globalement reculé devant une politique de redressement tarifaire au cours de l'année 2023. Ils ont craint une érosion voire un déséquilibre de leurs portefeuilles désormais sains et de qualité après toutes ces années de marché dur. De plus, les primes sont tractées par l'effet de l'inflation économique.

Peut-on se demander si cette correction n'a pas simplement été décalée à 2024 ? Ce n'est pas notre observation des premières négociations de renouvellement de janvier 2024 ni notre analyse précitée des rapports de force.

Un marché toujours plus dur aux USA

Tandis que notre marché européen qui reste très discipliné est en phase de détente, malgré l'annus horribilis 2022 au plan climatique en France et les majorations de coûts des Traités de réassurance, **le marché Dommages aux USA s'est à nouveau durci, avec des majorations à deux chiffres.**

Cela s'explique par l'impact majeur sur les assureurs de l'ouragan Ian du T3 2022 dont le poids financier pour les marchés est estimé à plus de 60 Md\$ (deuxième ouragan de l'histoire en termes d'impact financier après Katrina' 05 et avant Sandy' 12) ainsi que par le poids des tempêtes convectives (tornades, orages de grêle, pluies torrentielles localisées, etc.) du premier semestre 2023 (estimés à plus de 25 Md\$, alors que l'année 2022, pourtant record, était à 39 Md \$).

Cette situation peut avoir un impact sur les négociations des programmes internationaux comportant d'importantes expositions aux USA, notamment pour les assureurs qui sont dépendants de la cotation de leurs entités locales aux US. **Le degré de dépendance des assureurs à leurs entités aux USA est, de notre point de vue, un critère important à prendre en compte dans les stratégies de placement.**

La Direction Dommages aux Biens Diot-Siaci vous accompagne afin de vous proposer des solutions adaptées à vos besoins : définition et négociation des contrats, mise en place des polices en France et à l'international, gestion des sinistres et mise en place de mesures de prévention.

Avec la recherche permanente de couvertures et structures innovantes : rupture de la supply chain, excess Nat Cat, solutions paramétriques climatiques en lien avec l'équipe Analytics & ART, montages alternatifs, couvertures en Violences Politiques et Terrorisme, solutions packagées en Energies renouvelables.

La valeur ajoutée du département Dommages aux Biens de Diot-Siaci est basée sur les axes suivants :

- Force de proposition permanente dans la recherche de solutions optimisées et notre rôle de conseil repose sur une analyse des risques, une connaissance de vos environnements et l'optimisation des montages ; la mise en place de stratégies de placement holistiques faisant appel aux marchés de l'assurance, de la réassurance, aux assureurs paramétriques et des Violences Politiques et Terrorisme.
- Démarche d'amélioration continue, gage de qualité.
- Prévention, gestion des sinistres et outils dédiés : grâce à notre expérience construite au fil des années, nous savons faciliter votre quotidien.
- Analytics & ART, prévention et réassurance sont embarquées dans nos analyses de marché et nos stratégies de placement.



65 collaborateurs



+ 400 clients



Près de 400 M€
de primes gérées



9 000
sinistres traités par an



Matthieu Romet,
*Directeur Dommages aux biens,
Prévention & Violences politiques*

Terrorisme & Violences Politiques

Stéphanie Dussaussois, Practice Leader Terrorisme & Violences Politiques

Tendance générale

Le marché Terrorisme et Violences Politiques continue à absorber le choc du déclenchement de la Guerre en Ukraine et la forte augmentation des traités de réassurance en ayant résulté (de +40 % à + 200/300 % avec augmentation des rétentions pour les cédantes). Après des années de sinistralité clémente, ce marché a également subi de nombreux événements en «Grèves/Émeutes» ayant unitairement causé plus d'un milliard d'euros de dommages et pertes assurés (Chili, Colombie, Black Lives Matter aux USA, etc.). Viennent s'ajouter les mouvements en France au premier semestre 2023 suite aux manifestations contre la réforme des retraites puis les émeutes de fin juin/début juillet.

Deux tendances distinctes s'opposent :

- d'une part, le marché du Terrorisme, qui grâce à de nombreuses années sans sinistres majeurs se stabilise avec certains acteurs opportunistes : les assureurs cherchant à équilibrer leur portefeuille (Terrorisme et Violences Politiques) pour autant que les expositions considérées ne se trouvent pas dans une zone de forts cumuls d'engagement (tels que Manhattan, Washington, Londres, Singapour),
- d'autre part le marché des Violences Politiques (couvertures des grèves, émeutes et mouvements populaires, guerre, guerre Civile, rébellion, révolution, insurrection, Coup d'état) continue dans sa tendance haussière, mais avec des majorations plus modérées que fin 2022. Ce marché supporte à la fois les conséquences de la guerre en Ukraine et les risques d'émeutes qui demeurent à la hausse. Les assureurs restent prudents pour la fin 2023, notamment sur l'Amérique latine et l'Afrique.

L'ensemble étant modulé :

- à la hausse par l'augmentation des capitaux résultant de l'inflation, l'activité de chaque client, et la territorialité recherchée.
- à la baisse par certains acteurs, qui ayant vu leurs traités fortement majorés l'an passé, peuvent se montrer opportunistes afin de générer un volume de primes leur permettant de retrouver un équilibre.

Cette stratégie s'apparente à une fuite en avant qui pourrait être stoppée net en cas de portefeuille sinistré.

Capacité du marché

Dans l'ensemble, les assureurs ont maintenu leurs capacités et souhaitent développer leur portefeuille; certains acteurs se montrant offensifs.

Les assureurs arrivent généralement à renouveler leurs capacités existantes, mais peuvent se trouver en difficulté pour déployer de nouvelles capacités dans des pays sensibles (Taiwan, Arabie Saoudite, Égypte).

De petites garanties peuvent toujours être trouvées au Soudan malgré la situation de guerre civile.

L'appétit du marché reste prudent pour les risques retail, hôtellerie. L'activité minière est également peu recherchée.

Évolution des garanties

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a entraîné une certaine discipline de souscription qui demeure stable pour 2024.

Nous observons le maintien d'une discipline de souscription :

- sur les capacités allouées :
 - | pour certains types de risques (retail, hôtellerie, mines, etc.),
 - | pour certaines garanties (Grèves, Émeutes),
 - | pour certains pays (Taiwan, Arabie Saoudite, Égypte, Liban, etc.)

Les assureurs surveillent désormais de façon stricte leurs cumuls d'engagement.

- sur les couvertures délivrées :
 - Exclusion systématique de la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie
 - | PE sans dommage exclus
 - | Restrictions pour les garanties suivantes :
 - | Carences de fournisseurs limitées aux fournisseurs dénommés
 - | Garanties limitées aux sites dénommés
 - | Impossibilité/interdiction d'accès.
 - | Suppression des accords de durée

Dynamique tarifaire

Les contrats de durée arrivant à échéance n'ont pas encore subi l'impact du retournement de marchés et peuvent connaître de fortes augmentations pour les contrats qui intègrent les garanties Violences Politiques.

En revanche, les contrats ayant déjà fait l'objet d'une révision tarifaire peuvent voir des conditions de renouvellement plus favorables, avec des hausses plus modérées en fonction des activités et des expositions de chaque client.

Suite aux baisses de capacités vues en 2022/2023, certains programmes Terrorisme et Violences Politiques peuvent maintenant regrouper de nombreux coassureurs, générant une dynamique tarifaire plus conservatrice.

Focus Émeutes et Mouvements populaires en France

Contrairement aux craintes initiales, ce ne sont pas les grèves contre la réforme des retraites qui auront déclenché des émeutes en France en 2023, mais le décès d'un adolescent lors d'un contrôle de police. Le marché estime le montant du préjudice lié aux émeutes de la fin juin entre 690 M€ et 1 Mds. En France, ces événements étant généralement inclus dans les traités Dommages aux Biens, la grande majorité des sinistres relèvent de ces contrats.

Néanmoins le marché des Violences Politiques pourrait en subir les conséquences par ricochet, si les réassureurs analysent le risque émeutes en France de façon globalisée avec pour conséquences possibles :

- une réduction de la capacité «Grèves/Émeutes» dans les contrats Dommages, pour les activités les plus exposées telles que : distribution, restauration, agences bancaires ou postales, immobilier social ou de centre-ville, immobilier public et/ou emblématique, mobilier urbain, etc.
- et une augmentation du coût de la capacité excess «Grèves/Émeutes» en France, portée par les programmes Violences Politiques.



Stéphanie Dussaussois,

Practice Leader – Terrorisme & Violences Politiques

Responsabilité Civile et Environnement

Audrey Bernard, Directrice Exécutive, Responsabilité Civile et Environnement

Tendance générale du marché

Les appétits restent maîtrisés et les approches rigoureuses, mais la recherche de rétention des clients et la volonté de souscrire de nouvelles affaires sont présentes et laissent augurer une campagne de renouvellement 2024 plus dynamique de la part des assureurs du marché français. De plus, la multiplication de la coassurance depuis plusieurs renouvellements, y compris sur les premières lignes des programmes d'assurance Responsabilité Civile, permet d'envisager une saine concurrence pour une alternance dans les positions d'apériteurs, alors que l'ensemble des termes et conditions (prime, franchise/rétention, limites et garanties) a été revu à l'occasion du hard market de ces derniers mois/années. L'apport de capacités de nouveaux entrants et l'opportunité des acteurs du marché londonien contribuent à la même tendance sur les lignes d'excess.

Même si la discipline de souscription demeure et que certains secteurs d'activités ou certaines garanties se révèlent plus complexes, avec une attention particulière sur les expositions fortes aux USA ou encore les affaires sinistrées, l'optimisme est de mise.

La qualité des informations de souscription et l'approche personnalisée de chaque risque demeurent essentielles pour bénéficier de cette accalmie, de même que l'anticipation face à des assureurs dont les process internes continuent de se complexifier et de se rallonger. En effet, les équipes de souscription des assureurs ont recours à de multiples interlocuteurs internes (ingénieurs, juristes, actuaires, référents techniques) ainsi qu'à des modèles tarifaires propres. Ces derniers ne sont pas toujours homogènes d'un assureur à l'autre, et le paramétrage peut être challengé de notre point de vue. Dans ce contexte, les équipes Analytics & ART de Diot-Siaci contribuent aux côtés des équipes techniques à discuter les approches tarifaires des assureurs via des analyses calculatoires complexes, des méthodes actuarielles et des approches de data science. Par ailleurs, les approches transverses et la gestion de la globalité des relations restent des leviers auprès des assureurs toujours en recherche de rentabilité technique.

En résumé, après plusieurs années de remédiation des portefeuilles et de revue systématique de chaque affaire par les assureurs, l'horizon s'éclaircit !

Capacité du marché

Deux tendances doivent être distinguées.

La première concerne les affaires ayant des expositions américaines importantes, par exemple, à partir de 15 % à 20 % du chiffre d'affaires global du Groupe sachant que le chiffre d'affaires n'est pas le seul critère applicable. Dans cette hypothèse, le monitoring des capacités déployées par les assureurs reste fort et conduit parfois encore à certaines réductions de capacités si la démarche n'avait pas déjà été entreprise préalablement ou si la croissance des expositions US (croissance interne ou par voie d'acquisitions) impacte significativement l'équilibre du compte, ou encore si la sinistralité dans cette géographie a évolué défavorablement.

La seconde concerne les affaires dont l'exposition américaine est jugée moyenne à résiduelle, ou bien si le Groupe assuré n'est pas présent aux États-Unis ou souscrit encore des capacités totalement séparées pour ses entités américaines. Dans ces hypothèses, les capacités sont stables si les ajustements de capacité éventuellement nécessaires ont déjà été entrepris lors des renouvellements précédents.

D'une manière générale, il est à noter que de nouveaux acteurs continuent de s'implanter sur le marché européen et d'apporter de la capacité sur le marché français, notamment certains syndicats des Lloyd's. D'autres acteurs cherchent à déployer leur capacité différemment et à (re) conquérir des lignes plus basses en coassurance, voire en apériton sur certains secteurs d'activité.

Par ailleurs, la tendance observée ces dernières années du recours quasi systématique à la coassurance se poursuit, que ce soit au titre des premières lignes ou des excess, de même que l'appétit des réassureurs facultatifs pour participer au placement des risques.

Enfin, les garanties spécifiques telles que les dommages immatériels non consécutifs, les garanties de type First Party ainsi que la Responsabilité Professionnelle restent soumises à des capacités plus contraintes, mais le recours à la coassurance permet de conserver des capacités raisonnables.

Évolution des garanties

Les derniers renouvellements dénotent une approche de plus en plus uniforme et globale des assureurs, ce qui est particulièrement inadapté à l'assurance des risques d'entreprises et notamment en décalage avec le droit des assurances français. En effet, devant l'émergence de certains risques (notamment les risques liés à l'utilisation de certains produits tels que les PFAS ou encore les risques climatiques) les assureurs et réassureurs cherchent à introduire des exclusions dont la rédaction est loin d'être formelle et limitée, sans compter le recours excessif aux termes « directement et indirectement » ainsi qu'aux énumérations sans fin, même si certains assureurs revoient leurs positions notamment au regard de la jurisprudence en la matière. Nous sommes parfois très éloignés de l'adage « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement » !

Les approches variées et variables en termes de rédaction et de positionnement des clauses de Territorialité et Sanctions demeurent, que ce soit en préambule du contrat, dans l'objet des garanties, dans les exclusions ou encore dans le périmètre assuré ; de même, les assureurs restent restrictifs concernant la couverture des expositions en Russie, Biélorussie et Ukraine.

Le sujet des points d'attachement Automobile Liability aux USA demeure prégnant et ce quel que soit le secteur d'activités des clients, nécessitant de documenter un maximum l'exposition et de mettre en avant les actions de prévention menées en la matière. Le recours à des buffer layers locales sur le marché domestique américain ou sur des marchés alternatifs permet de ne pas impacter négativement l'équilibre budgétaire des autres entités assurées dans le reste du monde.

Il est à noter que le développement des traités de réassurance en quote-part diminue la souplesse de souscription en termes de wording et tend à renforcer cette tendance à la standardisation des contrats d'assurance Responsabilité Civile (cf. les clauses LMA du marché de Londres ou les clauses ISO FORM du marché américain).

Dynamique tarifaire

Les majorations de primes ralentissent et la recherche de parts de marché d'une majorité d'assureurs contribue à la concurrence tarifaire, et ce particulièrement sur les lignes d'excess.

Les assureurs restent attentifs aux évolutions de chiffres d'affaires ou tout autre indicateur de variation du risque assuré ainsi qu'aux impacts de l'inflation économique et sociale.

Dans ces conditions, il est important de maintenir une granularité d'informations élevée sur l'évolution réelle des risques assurés et d'objectiver toute augmentation d'activité : effet prix versus effet volume, effet de change, coût de l'énergie, etc. Il est également important de mettre en avant toute action de prévention technique et opérationnelle, contractuelle et juridique permettant d'atténuer les risques assurés.

La sinistralité enregistrée impacte bien entendu au cas par cas chaque renouvellement et la persistance des nuclear verdicts et des class actions aux USA rend plus complexe la mutualisation tarifaire et la mise en concurrence sur certaines affaires ou secteurs d'activité.

On constate par ailleurs la poursuite de l'augmentation du nombre de captives de réassurance intervenant sur les risques de Responsabilité Civile ainsi que l'augmentation de certaines rétentions déjà existantes, l'impact tarifaire de telles évolutions se mesurant alors en coût total du risque et incluant des éléments financiers autres que les seules primes d'assurance (frais de fronting, collatéraux, etc.).

Pour finir, les contrats de durée font leur retour, sur une base de deux années majoritairement. Ils sont le plus souvent assortis d'une clause de révision de la prime à l'échéance intermédiaire et de clauses liées à l'évolution du chiffre d'affaires, des activités, de la sinistralité ou encore de l'environnement législatif/réglementaire ou de la réassurance.

Focus Environnement

Devant l'importance des enjeux environnementaux et leur impact sur les obligations pesant sur les entreprises – à titre d'exemple, la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ainsi que les normes européennes d'informations de durabilité (« ESRS » - European Sustainability Reporting Standards) qui s'appliqueront progressivement à compter de janvier 2024 – la mise en place de contrats d'assurance Environnement est un levier d'accompagnement vers une croissance durable.

Le marché reste dynamique et concurrentiel. Le panel des assureurs est constant et de nouveaux entrants réfléchissent à s'installer en France pour venir renforcer l'offre de produits environnementaux aux entreprises.

Les capacités disponibles sont stables et permettent de déployer des limites de garanties suffisantes au regard des besoins exprimés. Ces capacités peuvent être souscrites sur base annuelle, sur base stretch ou dans le cadre de contrats pluriannuels.

Les garanties continuent d'être adaptées à l'émergence de nouveaux risques via l'insertion de nouvelles exclusions ou la sous-limitation de certaines expositions (de nouveau les PFAS notamment) ainsi que les restrictions géographiques notamment en Russie/Biélorussie/Ukraine. La majorité des assureurs proposent des démarches d'ingénierie incluses dans leur offre de garanties notamment via la visite des sites assurés.

La dynamique tarifaire des contrats Environnement demeure positive et la multiplicité d'acteurs en capacité d'offrir des solutions d'assurance complètes, y compris via la mise en place de polices locales intégrées, permet de maintenir une attractivité des primes et doit favoriser la souscription de ces garanties spécifiques essentielles en cas de survenance d'atteintes à l'environnement impactant les tiers, la biodiversité ou encore les biens de l'entreprise.

Une qualité d'écoute et un investissement quotidien pour apporter des solutions d'assurance efficaces et adaptées aux besoins de nos clients y compris dans la délégation de certaines fonctions à nos équipes, comme la gestion de la sinistralité sous franchise/rétention.

Une connaissance approfondie des activités de nos clients pour un accompagnement permanent dans l'analyse de leurs risques et la gestion de leurs sinistres.

Une expérience et une expertise technique reconnues en matière de Responsabilité Civile permettant une amélioration continue des garanties et une gestion optimale des sinistres.

Une pratique historique et quotidienne du marché des Grands Risques et des acteurs du marché français, associée à des contacts fréquents auprès des marchés européens et de Londres.



78 collaborateurs



265 clients



290 M€
de primes gérées



35 000
sinistres traités par an



2 pôles d'expertise conseil

- Production :
31 collaborateurs
- Sinistres :
46 collaborateurs



Plus de 15
programmes captive

Plus de 153
programmes internationaux et

1 548 polices locales intégrées



Audrey Bernard,
Directrice Exécutive, Responsabilité Civile et Environnement

Flotte Automobile

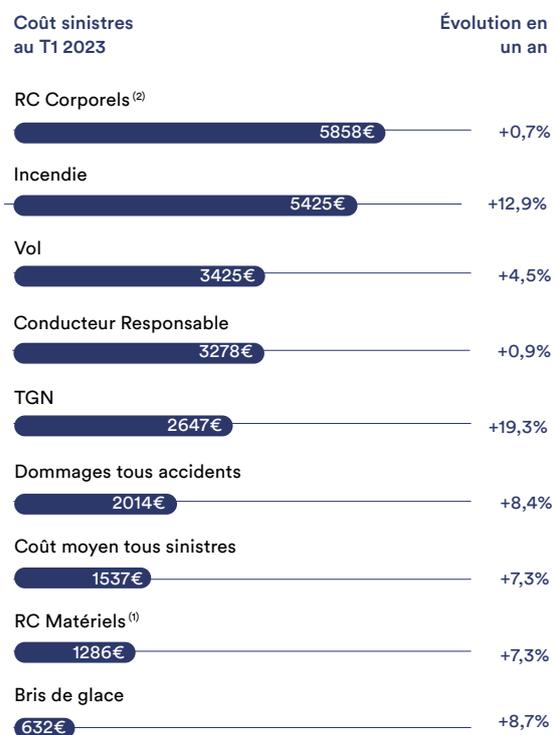
Claude Thomann, Directeur Flotte Automobile
Manuela Bourgeois, Responsable Service Production Grands Comptes

Tendance générale du marché

L'assurance des flottes automobiles a amorcé depuis quelques années un redressement technique et les différents assureurs sont désormais particulièrement soucieux d'équilibrer durablement les résultats de la branche automobile.

Cette orientation à la hausse des tarifs devrait se poursuivre lors de la campagne de renouvellement 2024 étant donné l'évolution de la sinistralité en France. Si la fréquence sinistre, hors événement grêle de juin 2022, est relativement stable, la sinistralité est marquée par :

- La hausse des coûts moyens en dommages liée à l'inflation des coûts horaires de main-d'œuvre et des pièces détachées, impactée également par des problématiques de pénuries (+8,5 % en moyenne sur les réparations en 2022). Cette hausse s'est poursuivie au 1er trimestre 2023 avec une variation des coûts moyens particulièrement élevée en comparaison avec le 1^{er} trimestre 2022 (cf. comparatif par sinistres ci-après).
- Les épisodes exceptionnels de grêle survenus en 2022 dont le coût a été évalué en automobile à +1,2 Md€ sur un total représenté par ces orages estimé à 6,4 Md€ selon France Assureurs pour l'ensemble des branches Non Vie.
- Les événements liés aux émeutes survenues en France à la fin de ce mois de juin vont également, dans une moindre mesure, impacter la sinistralité 2023.



Source : France Assureurs

Capacité du marché

L'offre sur le marché des flottes automobiles se réduit sensiblement avec :

- Plusieurs challengers qui se sont désengagés en 2023 ou qui ont réduit leur capacité de souscription à des flottes « classiques » (TTPC).
- Des grands intervenants en risque automobile qui pour autant n'offrent pas plus de capacité.

Pour certaines activités avec des fréquences de sinistres importantes et/ou des sinistres d'intensité (TPM, TPV, TMD etc.), le nombre d'assureurs est particulièrement restreint.

Évolution des garanties

Une évolution importante liée à la RC automobile obligatoire aura lieu au 2^{ème} trimestre 2024* avec la suppression de la carte verte pour les véhicules immatriculés. Les contrôles des forces de l'ordre se feront uniquement par le biais du Fichier des Véhicules Assurés (FVA).

En contrepartie, un document récapitulatif permettant de remplir un constat amiable en cas de sinistre devra être remis pour chaque véhicule à la souscription ou à son ajout en cours d'année. Sans limitation de durée, ce document vaudra présomption d'assurance pendant 15 jours à compter de sa délivrance.

** La date d'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2024 évoquée par les pouvoirs publics doit être confirmée.*

Dynamique tarifaire

L'inflation sur les coûts de réparation, conjuguée à une offre en flotte qui se réduit, va nécessairement se traduire par des hausses tarifaires pour le renouvellement 2024 : des hausses personnalisées fortes pour les flottes présentant des résultats dégradés et des hausses conjoncturelles pour des flottes ayant des résultats techniques à l'équilibre.

À noter, la pression tarifaire sera accentuée pour les risques n'entrant pas dans les appétits des assureurs (location, transports, risques aggravés).

La clé pour négocier avec les marchés sera de s'efforcer d'apporter des arguments de prévention, d'analyse des causes de sinistres et de leur fréquence avec le support de l'équipe Analytics de Diot-Siaci, et d'inciter et valoriser la mise en œuvre de mesures anti-inflation et/ou allant dans le sens d'une économie moins carbonée. Nous pensons notamment à l'utilisation des Pièces de Réemploi (PRE) dont nous incitons l'utilisation au travers des garages agréés (voir plus de détails ci-dessous).

Pack anti-inflation réparations = Réparateurs agréés + Pièces de réemploi (pour les dommages assurés ou auto-assurés)

Comment lutter contre l'inflation des coûts de réparations ?

- L'orientation de vos réparations (assurées ou auto-assurées) vers des réparateurs agréés vous permet de bénéficier de taux horaires encadrés, en plus de services complémentaires (véhicules relais, nettoyage du véhicule, garanties des réparations);
- Le recours à des pièces de réemploi dont les prix en moyenne sont 50 % moins chers que des pièces neuves. Dans un contexte de pénurie des matières premières qui allonge le temps de production, l'utilisation de pièces de réemploi peut permettre d'accélérer la réparation du véhicule.

Nos spécialistes vous accompagnent pour orienter vos réparations vers une sélection de nos partenaires : réparateurs agréés, glaciers et experts.

Les pièces de réemploi : quelques explications

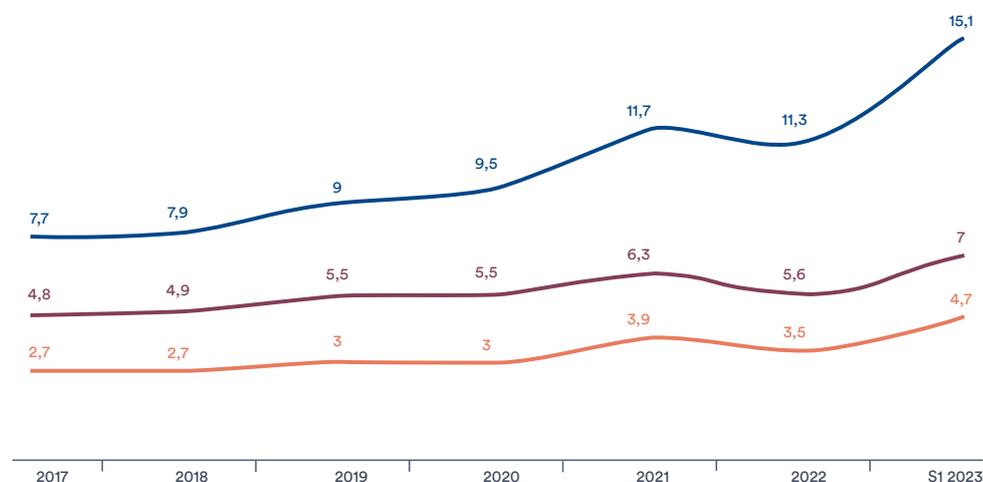
Les pièces de réemploi sont des pièces d'occasion qui proviennent d'un véhicule identique et qui répondent aux mêmes exigences que les pièces neuves. Les pièces qui touchent à la sécurité d'une voiture ne peuvent être recyclées, les principales pièces de réemploi concernent les éléments de carrosserie (23,6 % des hayons sont remplacés par des pièces de réemploi, 19,3 % pour les portes AV, 17,8 % pour les portes AR, etc.), les optiques avec 7,8 % de PRE et les feux AR avec 9,5 %.

De plus en plus de pièces de réemploi sont chiffrées dans les rapports d'expertise, au 1^{er} semestre 2023 (source SRA) :

- 15,1 % des rapports d'expertise comptabilisaient au moins une PRE dans les pièces à remplacer*
- 4,7 % des pièces remplacées sont des PRE
- 7 % pour les véhicules de 5 ans et plus

* Le carrossier a l'obligation de proposer l'utilisation de pièces de réemploi quand c'est possible (article L. 121-117 du code de la consommation)

Indicateurs d'utilisation des pièces de réemploi



- Taux de rapports d'expertise avec au moins 1 PRE
- Part des PRE/total des pièces remplacées - véhicules 5 ans et +
- Part des PRE/total des pièces remplacées

Source SRA : ensemble des expertises réparables des sinistres hors vol, vandalisme, bris de glace, incendie, catastrophe naturelle pour les VP et VUL < 3.5 T

Notre objectif est de dessiner la solution la plus adaptée aux besoins de chacun de nos clients sur l'ensemble de leur risque automobile : assuré, auto-assuré et servicing connexes. À ce jour, l'accompagnement de nos clients sur leur auto-assurance représente plus d'un tiers de l'activité du département Flotte Automobile et se complète par la sélection des meilleurs partenaires : réparateurs agréés, experts, préventeurs, start-up de l'écosystème automobile, glacières, etc.



73 collaborateurs



650 clients



+50 000
sinistres traités par an



Plus de 400K
véhicules au siège et 500K
en vision nationale Groupe



Claude Thomann,
Directeur Flotte Automobile

Risques financiers

Alexandra Gavarone, Directrice Risques Financiers

Stéphanie Bournoville, Directrice adjointe - Maxence Legarrec, Directeur Pôle Indemnisation

Sociétés Industrielles et Commerciales

François Giorgetti / Alexandre Sabatier,
Responsables Pôle Corporate

Tendance générale

Après une période de trois années consacrées à redresser la rentabilité du marché des Risques Financiers (fortes majorations/durcissement des conditions pour l'ensemble des assurés), nous entrons dans une période de stabilisation, voire de marché favorable pour les assurés.

Ce retour à la concurrence s'explique par :

- L'entrée de nouveaux acteurs sur le marché français;
- La volonté de certains assureurs, intervenant habituellement en top excess, de redescendre leur point d'attachement;
- Le renforcement des engagements de certains assureurs afin de maintenir ou d'étendre leur portefeuille.

Capacité du marché

- **Responsabilité des Dirigeants** : nous avons constaté un rehaussement général des capacités des assureurs.
 - ▮ En première ligne : un standard de 15 M€ avec la possibilité parfois d'obtenir des montants de garantie de 20/25 M€ par période d'assurance.
 - ▮ En excess : les capacités augmentent et passent de 10 M€ à 15/20 M€.

- **Fraude** : les assureurs restent prudents sur ce type de risque. Les quelques acteurs encore présents proposent des capacités comprises entre 10 M€ et 15 M€ par période d'assurance. Quelques assureurs nous annoncent une entrée sur ce risque en première ligne prochainement, probablement pour 2024.
- **EPL** : des capacités qui restent stables comprises entre 10 M€ et 15 M€ en fonction des expositions notamment aux États-Unis.

Évolution des garanties en Responsabilité des Dirigeants

Franchise

Vigilance concernant la franchise applicable à la société-personne morale lorsqu'elle prend en charge les frais de défense en lieu et place des personnes physiques (Side B).

Certains assureurs s'alignent actuellement sur la pratique américaine du «presumptive indemnification clause» qui tend à considérer que l'entreprise (la société souscriptrice) doit prendre en charge les conséquences pécuniaires en lieu et place de ses dirigeants **dans tous les cas** où la loi l'autorise ou ne le prohibe pas formellement.

Par conséquent : la franchise Side B s'appliquerait d'office! Son montant serait demandé en remboursement à la société souscriptrice si les frais de défense ont été pris en charge au fur et à mesure par l'assureur.

En France, le contexte légal n'est pas clairement défini quant à la possibilité et/ou l'obligation de prise en charge par la société souscriptrice des conséquences pécuniaires (ou alors, relève de critères élaborés par la jurisprudence, notamment celle de la défense des salariés par l'entreprise). L'assureur peut donc statuer seul sur l'application de la clause, alors même que le paiement par la société pourrait constituer un conflit d'intérêts.

Il est donc indispensable que la clause de garantie retrouve son objet originel à savoir le remboursement de la société souscriptrice et ne s'applique que dans le seul cas où cette dernière a effectivement pris en charge le montant des conséquences pécuniaires de la réclamation contre le dirigeant.

Accord de longue durée

Un retour de la possibilité de mettre en place des accords de durée de deux ans avec parfois une baisse de prime successive pour chaque exercice.

Activités/Implantation géographique

Les assureurs continuent de manifester leur volonté d'exclure certaines activités ou implantations géographiques.

Nous sommes désormais en mesure de négocier la suppression de la clause d'exclusion Russie/Biélorussie lorsque le client n'est pas exposé.

Pour les programmes nécessitant plusieurs niveaux d'excess, nous négocions avec tous les assureurs une clause d'exclusion unique, et dans la plupart des programmes d'assurances, une clause de sanction unifiée. Cela permet d'assurer une plus grande cohérence en cas de sinistre.

Dynamique tarifaire

Nous constatons un **retour à la compétitivité**, notamment pour les lignes d'excess et pour la majorité des risques : EPL (Employment Practices Liability), Responsabilité des Dirigeants et Fraude.

Nous avons pu négocier des **baisses de prime allant de 10 à 20 %** pour certains de nos clients dont l'exposition et les conditions expirantes le justifiaient. Sur des affaires qui rentrent dans les appétits de souscription des assureurs et sans sinistre, nous pouvons obtenir **des baisses de prime pouvant aller jusqu'à - 30%**.

Perspectives 2024

Après trois ans de marché haussier il eut été probable que le marché se stabilise. Néanmoins nous prévoyons pour les renouvellements de janvier 2024 le retour d'un marché très compétitif, avec des baisses de prime et une forte motivation des assureurs d'excess d'abaisser leur point d'attachement.

Nous restons vigilants sur la volatilité des cycles de marché qui sont de moins en moins espacés dans le temps.

Dès lors, les opportunités tarifaires devront être mises en balance avec le choix d'un assureur partenaire proposant un panel de service complet (gestion des sinistres, déploiement d'un programme international, notation financière, etc.) en sus d'une expérience éprouvée sur les lignes financières.

Institutions financières

Sébastien Vayssier,
Responsable Pôle Institutions Financières

Tendance générale

Le marché des Institutions Financières est globalement stable, tant en termes de capacité que de budget. À noter cependant que les assureurs tentent de revoir les niveaux de franchise à la hausse.

Les appétits de souscription demeurent inchangés. Seules, les activités liées à la cryptomonnaie demeurent un sujet compliqué à placer.

Capacité du marché

- **Responsabilité des Dirigeants** : Nous constatons un haussement général des capacités des assureurs :
 - | en première ligne : un standard de 15 M€
 - | en excess : les capacités augmentent et passent de 10 M€ à 15 M€
- **Responsabilité Civile Professionnelle et Fraude** : une stabilité des capacités (5 M€ à 10 M€ en moyenne par assureurs)

Évolution des garanties

Nous avons constaté peu d'évolutions de fond sur les textes de garanties, mais plusieurs assureurs proposent une refonte de leur contrat combiné RC des Dirigeants/RC Professionnelle.

Les textes combinés restent un standard pour les gestionnaires d'actifs.

L'exclusion « cryptomonnaie » et les dispositions particulières sur le Cyber (en exclusion ou en « affirmative cover ») demeurent un sujet de discussion avec les assureurs.

Nous sommes particulièrement attentifs à la bonne *articulation des polices RC Professionnelle et Cyber*.

Dynamique tarifaire

La majorité des dossiers ont été renouvelés à l'identique, mais certains comptes spécifiques ont pu bénéficier de baisses.

La concurrence entre les assureurs et le retour à un marché plus clément ont permis à certains assurés d'augmenter la limite de leur programme.

Perspectives 2024

Le retour de la concurrence entre assureurs devrait permettre d'aboutir à des baisses pour le 1^{er} janvier 2024 (sauf augmentation de la sinistralité).

Cyber

Sébastien Hager, Responsable Pôle Cyber

Tendance générale

Le retournement du marché de l'assurance Cyber observé en 2021 était principalement lié à l'intensification de la sinistralité enregistrée par les assureurs. Cette situation mettait en exergue le déséquilibre de leurs portefeuilles, après des années de politique de conquête et des modèles tarifaires dépourvus d'antériorité sur ces risques nouveaux.

Début 2023, nous constatons des conditions en voie de stabilisation, particulièrement sur le marché des grandes entreprises. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène :

- Les entreprises ont continué leurs efforts pour améliorer leur cybersécurité; des mesures de redressement, notamment tarifaires, ont été opérées par les assureurs afin de rééquilibrer leurs portefeuilles; les franchises ont été rehaussées; le nombre de déclarations de sinistres a fortement baissé en 2022 chez les grands groupes.

En effet, si l'exposition au risque reste élevée, la cybercriminalité sous toutes ses formes développant sa pression sur les entreprises, le ratio sinistres/primes des assureurs français est limité en 2022 à 22,3 % (source : rapport LUCY, édition 2023). Ce taux de sinistralité cache toutefois des disparités selon les tailles d'entreprise.

- Les grandes entreprises, qui représentent 83 % des primes, reflètent une sinistralité de 16 % seulement. C'est le résultat du renforcement de la prévention, mais aussi de l'augmentation de la part auto-assurée, sous forme de rétention ou de captive.
- Les ETI et les entreprises de taille moyenne, avec des ratios de sinistralité respectifs de 51 % et 100 %, restent soumises à des conditions de marché contraignantes.

L'évolution réglementaire, comme la directive NIS2, oriente également les efforts portés par les entreprises sur leur cybersécurité et nivelle par le haut la logique de prévention.

Par conséquent, les investissements se poursuivent : l'effort des entreprises françaises devrait connaître une croissance à deux chiffres au cours des trois prochaines années, selon IT Security Economics de Kaspersky.

Au 1^{er} juillet 2023, nous avons observé un assouplissement du marché, avec des conséquences favorables sur le triptyque capacité, primes et garanties.

Nos renouvellements ont souvent été négociés avec des baisses de primes, plus ou moins significatives, voire des améliorations de garanties. C'est le signe d'un marché devenu moins défavorable à l'assuré, mais il convient de souligner que ce n'est pas tant une tendance baissière que l'assouplissement d'un marché tendu, et de rester prudent face à un marché très volatil, très sensible aux mouvements de sinistralité notamment parce qu'assis sur un volume de primes encore limité et dépendant des grandes entreprises.

En effet, la cybercriminalité poursuit son évolution, sur fond de contexte géopolitique (rapports entre puissances mondiales, conflits armés) et d'évolutions technologiques (standardisation du RaaS, codage aidé par l'AI), qui optimisent les gains des hackers.

Capacité du marché

De nouveaux entrants stimulent la compétition et améliorent le niveau de capacité disponible sur le marché français en faveur des grandes entreprises; le nombre d'acteurs de première ligne, les plus exposés au risque, demeure toutefois limité et le choix se restreint sous la contrainte d'un programme international intégrant des polices locales, mais nous observons le retour et l'arrivée d'assureurs avec un regain d'appétit pour des participations en excess.

Les niveaux de franchise élevés pour les grands groupes restent un standard, d'autant que certains d'entre eux ont placé une partie des risques Cyber au sein d'une captive, afin de limiter la pression du marché. Cependant, nous sommes arrivés à revoir les franchises de certains de nos clients à la baisse et/ou de mettre en place des franchises différenciées pour des filiales de taille significativement inférieure.

Évolution des garanties

Nous constatons une stabilité des garanties proposées par le marché : la pression est toujours forte sur la garantie rançongiciel, limitée par les assureurs si le dispositif de prévention est jugé insuffisant. Par ailleurs, la menace du risque systémique suscite des questions spécifiques lors du process de souscription, afin de qualifier voire quantifier l'exposition caractérisée par les fournisseurs, la concentration de données ou la gestion des vulnérabilités.

Enfin, nous surveillons le renforcement des clauses d'exclusion guerre que certains assureurs veulent élargir aux cyberattaques, ou plus simplement préciser, afin d'écarter certaines zones de conflits des garanties des contrats.

N'oublions pas que les dispositions de LOPMI, qui conditionnent notamment l'indemnisation par l'assureur à un dépôt de plainte, ont imposé aux entreprises de revoir leur process en cas de sinistre, mais restent floues en matière d'application.

Dynamique tarifaire

Les conditions de marché actuelles permettent dans une optique conservatrice de cibler un renouvellement à l'identique. Mais, au regard des renouvellements réalisés à mi-année, nous visons, selon les comptes, la qualité du dispositif de cybersécurité, la présence d'assureurs excess et les conditions qui avaient été imposées, des baisses de 10 à 20 %.

Assurances Transactionnelles/M&A

*Héloïse Husson, Responsable Pôle
Assurances Transactionnelles et M&A*

La filière M&A a dû continuer à faire face au premier semestre 2023 à certains changements majeurs. Une plus grande prudence des banques a été observée notamment suite aux récents événements ayant modifié de façon significative l'échiquier géopolitique. De plus, la digitalisation et la décarbonisation sont désormais en première ligne pour un grand nombre d'acteurs, et ce indifféremment de leur taille ou de leur capacité. Certains risques sur les cibles reçoivent une attention toute particulière, avec l'essor des Due Diligences ESG.

Tant de facteurs expliquent que les activités de fusions et acquisitions n'ont pas été sous les feux des projecteurs : les méga-deals sont sur le déclin depuis leur apogée en 2021. On pourrait donc anticiper que l'activité M&A sera soutenue en France et en Europe par un marché du mid-cap qui bénéficie de fondamentaux sains.

Par analogie, le marché de l'assurance des risques liés à une opération de fusion-acquisition incluant, comme sa solution standard, l'assurance Warranty & Indemnity (W&I), a connu une baisse du nombre de dossiers réalisés sur cette première partie d'année. Cependant, s'étant définitivement débarrassé de son statut de niche et dans la lignée de son fort développement des dernières années, l'assurance transactionnelle s'est désormais inscrite à la liste des indispensables lors des transactions majeures. Le marché W&I est interrogé de manière régulière sur les opportunités d'acquisitions ou de cessions même si ces dernières n'aboutissent pas toujours. En témoignent un intérêt prononcé des grands cabinets d'avocats spécialisés en M&A et Private Equity qui favorisent en leur sein l'essor de pôles spécialisés sur ces thématiques. Même si l'introduction de la W&I reste privilégiée sur des opérations mid/large cap, on assiste néanmoins à l'utilisation de ce produit sur des deals d'une valeur moindre, illustrant ainsi la démocratisation de ce produit pour l'ensemble des acteurs du M&A.

Les acheteurs et les vendeurs reconnaissent la valeur ajoutée de l'assurance M&A, qui offre aux premiers le confort d'un recours auprès d'un assureur tiers à la négociation du deal, et aux seconds la possibilité de céder la cible avec un minimum d'exposition aux risques des garanties demandées.

Capacité du marché

Le marché des assureurs W&I et ses acteurs ont revu leurs positions et leurs stratégies, tant d'un point de vue stratégique que par rapport à leur capacité. Si les vétérans de cette solution d'assurance tel AIG ou TMHCC, bénéficient toujours d'une exposition et d'un statut bien établi, l'essor de nombreux MGAs a somme toute redistribué les cartes.

Les MGAs se sont dotés d'une « workforce » spécialisée et façonnée à leur activité, préférant ainsi se concentrer sur certains secteurs ou géographies. Cette stratégie leur a permis de révéler leur savoir-faire sur certains deals et de s'installer comme des acteurs de référence pour certaines juridictions.

Le récent renfort global des équipes de souscription a permis de traiter la demande accrue de polices, incitant dans le même temps au développement de produits sur mesure. On peut également noter une timidité nouvelle des assureurs traditionnels (compagnies d'assurance) en termes de capacité sur les dossiers large cap nécessitant un programme de syndication du risque auprès de plusieurs assureurs. En effet certains assureurs résistent à positionner leur capacité totale en première ligne et préfèrent ventiler cette dernière sur plusieurs étages de la tour d'assurance. La capacité pour les garanties W&I classiques restent aujourd'hui très profonde (pouvant théoriquement dépasser le milliard d'euros), comme notre équipe a pu en faire bénéficier un de nos clients dans un dossier cette année. Au titre des garanties fondamentales mais aussi des garanties environnementales, des solutions spécifiques de type Title ou « Top-up » sont aussi en ligne pour répondre aux demandes de capacité en la matière.

Évolution des garanties

L'impact du Covid-19 semble s'être définitivement estompé. Ainsi, les secteurs tels que la logistique bénéficient toujours d'autant d'appétit de la part du marché. On notera également que les secteurs de l'hôtellerie ou « Retail » ont récupéré leurs titres de noblesse et profitent aujourd'hui de l'intérêt qui leur était porté avant la pandémie.

Nous notons finalement la généralisation des « clean exits » en parallèle du développement de la proposition de l'assurance W&I « Sell-Side », qui peuvent être gérées et souscrites en « soft » ou « hard staple » par certains assureurs. Même si l'appétit se ressent sur ces dossiers, une vigilance accrue sur les Due Diligence accompagne ce type de dossiers.

Dynamique tarifaire

Historiquement au plus bas fin 2021, avec des taux de 1 % pour les 10 premiers millions pour les deals opérationnels et 0.70 % pour les deals immobiliers, les montants de prime ont été réajustés légèrement à la hausse au cours de l'année 2022 pour refléter l'augmentation de la demande et la prise de risque effective sur ces dossiers. En 2023, il est possible que la sinistralité tant américaine qu'européenne vienne accentuer à l'avenir une tendance de re-hausse des primes, liée notamment à l'afflux de dossiers W&I souscrits en 2021 et début 2022. La marge de manœuvre de hausse reste néanmoins limitée tant la concurrence et l'arrivée de nouvelles capacités semblent ne pas se ralentir.

Toujours très actif sur les opérations immobilières, le département M&A de Diot-Siaci a aussi travaillé sur des transactions avec des cibles opérationnelles de grande valeur (dans le secteur des infrastructures notamment) cette année. Ainsi, les valeurs transactionnelles des dossiers sur lesquels l'équipe a travaillé s'étendent de 40 millions à 3,5 milliards d'euros. Diot-Siaci s'est imposé par la mise en place de la tour d'assurance la plus haute jamais réalisé en Europe, réunissant et coordonnant les capacités de 17 assureurs/ MGA spécialisés en W&I.

Chiffres clés du Département



6 pôles : Corporate - Institutions Financières - Cyber - M&A - Gestion - Indemnisation



Plus de 125 M€ de primes placées pour l'ensemble des expertises du département dont 50 M€ en cyber



500 clients en portefeuille, dont plus de 100 clients Cyber grands comptes



Plus 500 sinistres en cours



25 collaborateurs avec plus de 15 ans d'expérience



Alexandre Gavarone
Directrice Risques
Financiers

Construction

Raimundo Silva, Directeur Construction

Rémi Porte, Directeur adjoint

Christine Mariaux, Responsable Production Industries

Anaël Martin, Responsable Production Entreprises et Ingénierie

Tendance générale

Avec la pandémie, les tensions géopolitiques, l'envolée des prix de l'énergie et des matériaux, le secteur de la construction a été mis à rude épreuve ces dernières années.

Il connaît aujourd'hui un souffle nouveau.

Les investissements sont en nette progression, tout particulièrement dans le secteur de l'énergie et du nucléaire. La commande publique progresse, notamment dans le domaine hospitalier, et les ouvrages olympiques entre autres offrent des perspectives intéressantes aux entreprises. De nouveaux marchés s'ouvrent à l'international, en Afrique et au Moyen Orient notamment où le secteur de la construction connaît un véritable essor.

Cette tendance ne vaut malheureusement pas pour tous. La promotion immobilière, fragilisée par la remontée des taux d'intérêt, connaît un fort ralentissement avec une baisse notable des volumes de ventes.

Pour autant, et même si de nombreux défis restent encore à relever - l'inflation est toujours présente et la réglementation toujours plus contraignante (réemploi, énergies renouvelables, etc.) - la tendance à la reprise est réelle.

Malgré cet élan porté par la hausse des investissements, le marché de l'assurance construction reste prudent.

L'inflation perdure avec des répercussions sur les primes et le coût des sinistres dans la durée.

Les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles liées à l'éco-construction font craindre une augmentation de la charge sinistre.

La dynamique globale reste néanmoins positive. Les assureurs ont retrouvé de l'appétit, notamment pour les grands projets, et des solutions innovantes et/ou alternatives continuent à se développer (digitalisation, nouveau dispositif fiscal pour le développement des captives en France, etc.).

C'est dans ce contexte de marché en constante évolution que le courtier aura un rôle primordial à jouer dans la recherche de solution d'assurances pour accompagner ses clients.

Capacité du marché

Les capacités globales du marché restent stables pour les polices Tous Risques Chantier. La tendance à la réduction des parts souscrites individuellement par les assureurs se poursuit avec un recours à la coassurance plus fréquent.

Pour les polices Dommages-Ouvrage, la capacité moyenne cumulée disponible autour de 500 M€ reste constante, mais demeure toujours insuffisante pour les grands projets.

Le marché reste fortement réticent à couvrir certains risques, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, des techniques innovantes et de la géotechnique en Responsabilité Civile Décennale.

Évolution des garanties

Tous Risques Chantier — Montage Essais

La rédaction des clauses Cyber et Pandémie reste un sujet sensible qui voit certains assureurs refuser d'adhérer aux clauses standards de leurs confrères.

On constate également une tendance à la réécriture des clauses FINC (intérêt financier) par les compagnies.

Concernant les CAT NAT, celles-ci font toujours l'objet d'une attention particulière. Outre des réductions de capacités, phénomène généralisé depuis quelques années, la majoration des franchises continue de s'accroître.

Enfin, et s'agissant de la souscription des garanties des Pertes d'Exploitation anticipées, celle-ci se durcit. Les assureurs ne s'engagent plus sans justification de business plans.

Responsabilité Civile/Responsabilité Civile Décennale

Pas de nouveauté majeure sur 2023 en matière de garanties Responsabilité Civile.

Les montants de garanties restent limités et les dé plafonnements sont difficiles à obtenir.

Le marché ne propose toujours pas de véritables garanties en lien avec la performance énergétique, pourtant au cœur de la préoccupation des entreprises.

En Responsabilité Civile Décennale, le marché reste frileux face aux changements inhérents aux nouveaux modes de construction, et si les ETN permettent plus facilement le rachat de l'exclusion des techniques dites non courantes, l'accompagnement dans l'essor de l'activité photovoltaïque, dans le recours aux matériaux biosourcés ou au réemploi, reste en deçà des besoins des entreprises.

Dynamique tarifaire

Le marché français de l'assurance construction continue sa politique haussière initiée en 2020, principalement sur les risques longs : Dommages-ouvrage, Responsabilité Civile Décennale.

L'inflation est toujours présente et les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles font craindre une augmentation de la charge sinistre pour les assureurs dans la durée.

Les tarifs des polices Tous Risques Chantier – Montage Essais vont suivre la même tendance haussière, en cause notamment les derniers événements CATNAT (Maroc, Lybie).

Nos équipes sont composées de profils variés et pluridisciplinaires (spécialistes de l'assurance, juristes, ingénieurs). Nos collaborateurs viennent d'horizons professionnels différents et complémentaires (compagnies d'assurances, fédérations professionnelles, courtiers, entreprises) ce qui leur confère une parfaite connaissance des métiers de la construction. Cette diversité et ces compétences ainsi que notre connaissance du marché nous permettent d'analyser vos risques et d'appréhender les situations les plus complexes en France et à l'étranger.

La satisfaction de nos clients et notre engagement dans des partenariats à long terme est notre objectif. Confrontés à de nouveaux risques et une permanente évolution de la réglementation et de ses techniques, la relation avec nos clients s'appuie sur notre rigueur et une confiance réciproque.



92 collaborateurs



190 M€
de primes gérées



450 clients



Plus de 22 000
sinistres traités par an



Raimundo Silva,
Directeur Construction

Immobilier

Olivier Descamps, Directeur général Diot-Siaci Immobilier

Pierre Garrigue, Directeur Commercial et Responsable de filière d'expertise nationale Immobilière

Tendance générale

L'année 2023 est marquée par une évolution contrastée selon les risques et les secteurs d'activité.

En assurance de dommages, un très fort redressement se poursuit sur le patrimoine public. Il est la résultante notamment d'une concurrence en diminution sur le secteur, ainsi que d'un nombre d'acteurs qui se sont retirés et/ou qui sont devenus extrêmement sélectifs. Il est constaté une forte augmentation des appels d'offres infructueux, faute d'acteurs pour y répondre ou à des tarifs considérés comme exorbitants.

Les assureurs imposent de plus en plus souvent leurs textes et les marges de négociation paraissent faibles pour les opérateurs publics.

Sur le patrimoine privé, les redressements réalisés ces dernières années paraissent porter leurs fruits. Si l'impact de l'inflation se fait sentir, l'appétit des assureurs augmente. Une vigilance est cependant à maintenir sur les événements climatiques ainsi que sur les mouvements sociaux notamment concernant les commerces en pied d'immeuble.

En assurance construction, sur les patrimoines publics, les tarifs se maintiennent malgré un nombre d'assureurs très réduit.

Sur le patrimoine privé, l'appétit des assureurs reste fort sur les foncières et sur les locaux d'activités. Le marché de la promotion est très fortement affecté par l'augmentation des taux d'intérêt qui pénalise la commercialisation des programmes et leur financement et qui entraîne un ralentissement important des mises en chantier. Parallèlement, les promoteurs doivent toujours faire face à une faible concurrence des assureurs sur le logement diffus et à des tarifs à la hausse.

Les assureurs ont également tendance à impacter leurs tarifs en raison de l'inflation. Cependant, sur les risques longs, les effets de l'inflation sont grandement atténués par la forte remontée des taux d'intérêt. À noter également que cette remontée des taux apporte aux assureurs des revenus financiers inespérés sur des risques souscrits antérieurement à 2023.

Capacité du marché

Actuellement, on observe une évolution contrastée de la capacité de marché dans le secteur immobilier. Tandis que la capacité pour les dommages en immobilier public est en nette baisse, elle connaît une hausse significative dans le secteur de l'immobilier privé. Cependant, dans le domaine de la construction, la capacité du marché reste stable, bien que le niveau d'acteurs soit très faible, tant dans l'immobilier public que privé.

Évolution des garanties

En assurance de dommages, et particulièrement sur les patrimoines publics, les assureurs se montrent réticents aux innovations.

En assurance construction, les assureurs commencent à prendre en compte les besoins des maîtres d'ouvrage nés des réglementations environnementales. Sur le réemploi notamment, il est à noter un infléchissement des directions techniques qui assouplissent les conditions d'acceptation de certains matériaux issus de la filière du réemploi.

On voit également apparaître des couvertures spécifiques pour les qualificateurs réemploi.

Dynamique tarifaire

Sur le plan tarifaire, le secteur de l'immobilier public connaît une augmentation notable pour les dommages, alors qu'en immobilier privé, la dynamique tarifaire demeure stable. Dans le domaine de la construction, bien que la capacité du marché se maintienne à un niveau constant pour l'immobilier public, elle montre des signes d'augmentation pour l'immobilier privé.

Focus Réemploi

Le réemploi de matériaux de construction consiste à réutiliser un matériau dans sa destination initiale. L'enjeu du réemploi est de limiter les déchets générés par l'industrie du bâtiment (42 millions de tonnes, dont moins de 1 % est réemployé).

Membres de la cellule innovation du Booster du Réemploi, les équipes de Diot-Siaci Immobilier accompagnent depuis près de 3 ans, la réflexion sur la levée des freins assurantiels liés au réemploi de matériaux de construction. Confrontés à une double difficulté technique (comment garantir un produit réemployé comme un produit neuf) et juridique (disparition de certains recours en responsabilité), les assureurs ont considéré par principe le réemploi comme un procédé de technique non courante.

Dès lors, le réemploi est souvent exclu des couvertures Responsabilité Civile Décennale des constructeurs y ayant recours et nécessite des études spécifiques pour être couvert en Dommages-Ouvrage.

Diot-Siaci Immobilier accompagne ses clients dans la mise en place de programmes intégrant le réemploi et accompagne concrètement la levée des réserves juridiques et techniques par une méthodologie éprouvée à l'occasion de projets mettant en œuvre du réemploi de matériaux.

Nous sommes spécialisés dans l'accompagnement complet de nos clients sur tous les risques liés à l'immobilier, incluant les dommages, la responsabilité civile, la construction, la fraude, et les cyber-risques. Forts d'une expertise technique reconnue en France et en Europe, nous offrons des conseils spécialisés aux opérateurs publics du logement social et nous comprenons profondément les activités de nos clients. Cela nous permet de leur proposer des garanties sur-mesure, adaptées à leurs besoins, et d'assurer une gestion réactive et proche de leurs préoccupations. Notre différenciation repose sur notre capacité à intervenir directement sur 90 % des sinistres grâce à nos délégations de gestion, ainsi que sur nos outils de Business Intelligence avancés, offrant à nos clients un suivi précis de leurs programmes.



CA : 10 M€



45 collaborateurs



450 clients



100 M€
de primes placées



25 000
sinistres traités par an



Olivier Descamps,
Directeur général
Diot-Siaci Immobilier

Analytics

Stanislas Legait, Directeur Analytics & Alternative Risk Transfer

Structure et éléments de différenciation

Au sein de Diot-Siaci, nous avons une conviction solide : l'analyse de données est un puissant levier pour mieux servir nos clients et les éclairer dans leur processus de gestion des risques, de structuration et de placement de ces risques sur les marchés.

C'est dans cet esprit que la Direction Analytics & Alternative Risk Transfer a été établie en mars 2022. Cette équipe est composée de huit experts en statistiques, actuariat et science des données, et repose sur trois aspects fondamentaux et différenciants :

1 **Intrapreneuriat** : une nouvelle équipe pour répondre aux besoins et problématiques actuels de nos clients, en utilisant les outils et approches de Data Science et actuariat les plus performants : par exemple, nous avons développé une proposition de valeur afin d'analyser les risques physiques de nos clients en vision actuelle et prospective selon les scénarios du GIEC. Cette offre se base sur des algorithmes de Data Science et permet d'accompagner nos clients dans les publications réglementaires demandées par la Directive Européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

2 **Agilité** : notre organisation s'adapte itérativement en fonction des besoins exprimés par nos clients. Le centre de décision à Paris nous offre une grande flexibilité, réactivité et vitesse d'exécution pour nos clients. Nous investissons et développons des solutions sur-mesure afin de répondre aux besoins de nos clients.

3 **Connaissance métier** : notre équipe est embarquée d'un point de vue organisationnel dans les métiers afin de favoriser les échanges avec les lignes techniques. Ces échanges quotidiens permettent aux équipes Analytics & ART de bien comprendre les contextes clients nécessaires à une utilisation pertinente de la donnée utilisée.

Missions principales

L'organisation et les missions de l'équipe ont grandement évolué au fur et à mesure des interactions clients et des besoins qui nous ont été remontés. Le nuage de mots ci-dessous reprend les besoins qui ont été évoqués le plus souvent lors de nos interactions clients sur la dernière année.



C'est sur la base de ces besoins clients que la Direction Analytics & Alternative Risk Transfer a développé les missions principales suivantes :

1- Analyses statistiques et calculs complexes. Cela intègre également des analyses prédictives (pathologie des sinistres par machine learning, triangulation, benchmark).

2- Soutien en actuariat et en algorithmique (Intelligence Artificielle) pour offrir des perspectives éclairantes à nos clients sur les risques. L'équipe a travaillé sur de nombreux projets d'Intelligence Artificielle et un focus particulier à ce sujet est effectué dans le focus Intelligence Artificielle de ce Livre Blanc.

3- Conseil et accompagnement en Cat Analytics et transition climatique (en collaboration avec nos partenaires).

4- Transfert Alternatif de Risques : Promotion des solutions paramétriques et création d'un lien entre le courtage direct de DSCS et les missions de 2RS qui se spécialisent dans l'ingénierie ART (Alternative Risk Transfer) et la gestion de captives. Par ailleurs, nous effectuons pour nos clients des études de placement d'assurance et de réassurance structurée, comme des captives virtuelles.

Piliers fondateurs de la création de valeur

L'analyse de données repose sur trois piliers majeurs :

1. **L'analyse des données** afin d'obtenir une meilleure vision du risque à travers les valeurs assurées, l'historique des pertes, l'expertise des expositions et les scénarios (perte potentielle, perte déjà survenue par le passé pour la même catégorie de risques). Cette analyse est de plus complétée par l'utilisation de données marchés.

2. **Traitement de ces données** par des approches actuarielles et d'intelligence artificielle. Pour les risques multilignes, les méthodologies et les outils actuariels sont essentiels.

De plus, les avancées des technologies et des algorithmes de « machine learning » ont considérablement amélioré la profondeur de l'analyse par rapport au passé.

3. **Présentation des analyses** sous forme de leviers d'action concrets pour les Risk Managers clients, afin de les guider au mieux dans leurs décisions :

- Enquêtes précises et novatrices sur le coût total du risque (TCOR) pour chaque ligne d'assurance et en vision multibranches. Pour les lignes d'assurance avec une rétention importante, la méthodologie actuarielle fournit des résultats pertinents et détaillés pour mieux comprendre la volatilité des risques en rétention ou transférés.
- Optimisation du transfert de risque, que ce soit pour l'évaluation de la mise en place d'un dispositif d'autoassurance (comme une captive virtuelle), ou pour l'analyse d'une assurance paramétrique pour les risques liés à des événements naturels.

Par l'instauration de la Direction Analytics, Diot-Siaci renforce davantage ses capacités pour :

- Remettre en question les montants de transfert de risques aux assureurs, en particulier pour les branches d'assurance à longue durée avec une composante de provisionnement significative.
- Effectuer des analyses approfondies sur la tarification de l'assureur dans certaines branches, notamment lorsque les tarifs sont étroitement liés à la sinistralité ou varient lors d'un changement de rétention.
- Mener des études sur la transition climatique, en conformité avec les exigences réglementaires (TCFD/CSRD).
- Accompagner nos clients dans les analyses quantitatives des événements naturels (Cat Analytics) en collaboration avec nos partenaires.
- Alerter nos clients en cas de risque imminent ou de survenance d'événements naturels (tremblements de terre, tempêtes tropicales, inondations fluviales en France).

Nous croyons fermement que l'Analytics est un levier fort pour servir au mieux tous nos clients et les éclairer dans leur processus de risk management, de structuration et de placement de leurs risques sur les marchés.

La proposition de valeur du département Analytics et Transfert Alternatif de Risques est adaptée à tous les types d'entreprises, quelles que soient leur taille et activité. En effet, l'éventail de base de données, ressources et outils actuariels et de data science à notre disposition est extrêmement large, nous permettant d'étudier des problématiques d'analyses quantitatives sur des sujets très divers : transition climatique, optimisation du coût global du risque par une approche innovante, études statistiques, Cat Analytics en assistance à maîtrise d'ouvrage, et enfin transfert alternatif de risques via l'étude et la mise en place de schémas de rétentions structurées ou de solutions paramétriques.



Stanislas Legait,
Directeur Analytics & Alternative Risk Transfer

Réassurance Facultative

Doha Tabouri, Directrice Réassurance Facultative P&C

Tendance générale

La réassurance souhaite que le marché reste dur et discipliné. Les récents cycles de renouvellement de réassurance — notamment le dernier — ont montré que les réassureurs préfèrent des résultats stables à des marges bénéficiaires potentielles plus importantes, mais volatiles.

Le marché de la réassurance et le marché direct sont à la croisée des chemins. Du côté du marché direct, il a été observé à la mi-année 2023 des renouvellements sans majoration tarifaire voire avec des baisses tarifaires pour les risques les plus méritants, selon les résultats du risque sous-jacent ; ainsi que des accords de durée, ce qui est le marqueur d'une certaine détente du marché direct.

La réassurance continuera à être largement sollicitée pour répondre à une demande en capacité toujours plus grande, car les assureurs continuent à chercher des résultats plus stables et la protection de leurs bilans reste une priorité absolue.

La capacité en réassurance restera disponible si les réassureurs estiment qu'elle est acceptée au bon niveau de prix et au niveau produisant de bons résultats malgré la volatilité accrue des événements ces dernières années, qu'ils aient un caractère systémique ou pas (périls secondaires).

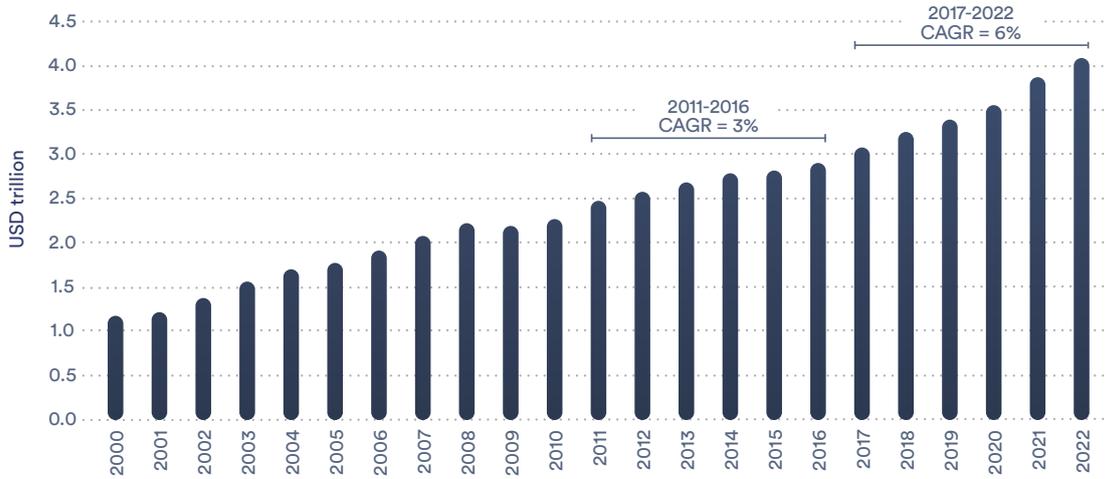
La capacité disponible sera allouée à :

- un meilleur coût du capital (prix technique),
- un niveau d'intervention des réassureurs plus élevé après rétention de lignes sous-jacentes conservées par le marché direct plus hautes et/ou déploiement de solutions de rétention alternatives comme l'assurance paramétrique pour les risques Événements Naturels, les captives, etc.

D'un point de vue général, les résultats de la réassurance sont meilleurs suite à une remise à niveau/« assainissement » des portefeuilles au cours des derniers exercices (ajout d'exclusions explicites, refus d'agrégat dans les lignes non réassurées sous-jacentes, hausse de la rétention des traités et de leur tarification, hausse des primes globales encaissées, etc.) et une sinistralité transférée à la réassurance moins élevée sur l'exercice 2023 relevé à mi-année.

La réassurance a également intégré des outils permettant une meilleure modélisation des risques avec les avancées technologiques (IA, big data) qui favorise une tarification plus précise des risques notamment pour les risques émergents et les périls secondaires.

Primes mondiales d'assurance non-vie de 2000 à 2022



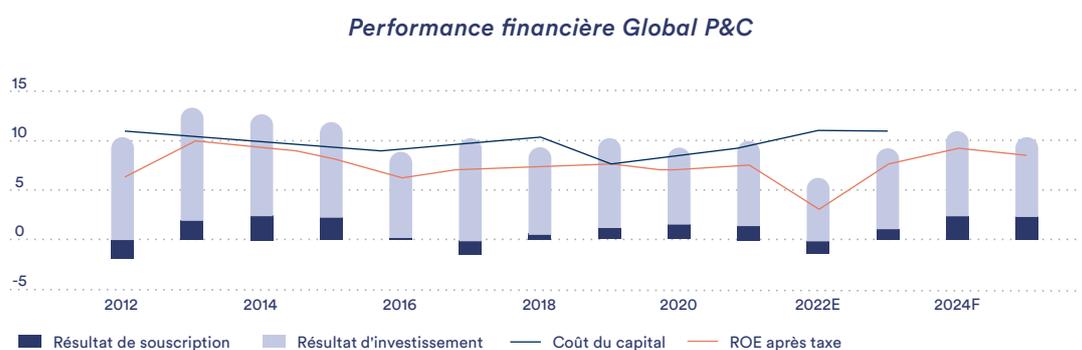
Source : SWISS RE

Classification des événements primaires et périls secondaires — Institut Swiss RE

	Périls « Primaires »	Périls « Secondaires »
Fréquence des Événements	<ul style="list-style-type: none"> Catastrophes naturelles qui tendent à se produire moins fréquemment, mais dont le potentiel de pertes et l'intensité sont élevées Cela inclut les effets secondaires 	<p>Catastrophes naturelles qui peuvent se produire relativement fréquemment et qui génèrent habituellement des pertes faibles à moyennes</p>
Suivi des Événements par le secteur de la Réassurance	<ul style="list-style-type: none"> Ces risques sont traditionnellement bien suivis/modélisés par les marchés de l'Assurance/Réassurance Les effets secondaires ne sont pas toujours modélisés en même temps que le péril primaire à l'origine du sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi moins précis et moins alimenté que pour les risques primaires Le niveau de modélisation reste encore faible - Développement de technologies en cours
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> Cyclones tropicaux (y compris les inondations intérieures et les ondes de tempête provoquées par les cyclones tropicaux) Tremblements de terre (y compris les tsunamis, la liquéfaction et les incendies consécutifs aux tremblements de terre) Tempêtes hivernales en Europe 	<ul style="list-style-type: none"> « Severe convective Storm »/ tempêtes à convection sévère (incluant les orages, grêles et tornades) inondations, sécheresse, feux de forêt, neige, gel, glissement de terrain, éboulement

Capacité et dynamique du marché de la réassurance

Les perspectives de la réassurance restent prometteuses, les plus grands groupes de réassurance restent plus prudents en matière de sélection des risques, mais leur vision à long terme des risques de catastrophe tend à être influencée par une diversification des risques, une taille et une flexibilité financière plus grandes avec des résultats positifs.



Pour les prochains renouvellements, les réassureurs annoncent le maintien d'une discipline de souscription stricte avec :

- des conditions tarifaires au prix technique afin de conserver des résultats profitables et répondre aux exigences de maîtrise de la volatilité des résultats scrutés par les marchés de rétrocession et marchés financiers (fonds d'investissement, fonds de pension),
- des réticences aux accord de durée, ce qui est un des points différenciant avec le marché du Direct,
- une limitation des garanties présentant une volatilité systémique (GEMP, Carences, Événements Naturels) avec un agrégat sur les lignes réassurées. La nouvelle annus horribilis 2022, suivie par un premier semestre 2023 historiquement chargé aux USA du fait des tornades et phénomènes orageux (« Severe Convective Storm »), typiques des phénomènes non modélisés de type « Secondary Events »,
- la valorisation des actifs avec prise en compte de l'inflation qui permet un meilleur calibrage des limitations d'indemnisation dans les contrats directs,
- l'exigence d'une meilleure connaissance des expositions réassurées (qualité des informations de souscription).



Il est important de prendre en considération l'évolution des renouvellements des traités des Rendez-Vous de septembre de Monte-Carlo et Baden-Baden, rendez-vous auxquels participent notre entité spécialisée en Réassurance – LSN RE.

Quelques points à retenir des marchés de réassurance des Rendez-Vous de Septembre de Monte-Carlo :

- La demande de réassurance devrait rester supérieure à l'offre ce qui soutiendra les prix, sans toutefois atteindre les mêmes niveaux de hausses de l'année dernière.
- La discipline de souscription des réassureurs avait été fortement renforcée l'année dernière, avec hausse des franchises et exclusions plus strictes. Cette discipline va rester au rendez-vous cette année.
- Les cédantes devraient en conséquence entamer un nettoyage de leurs portefeuilles et chercher à plus se diversifier.

L'équipe Réassurance Facultative IARD est une structure de support au placement pour accéder aux marchés de la réassurance continentale, internationale.

La spécificité de l'équipe Facultative est d'être directement au service des clients aux côtés des équipes de placement direct.

L'équipe Facultative bénéficie d'un rattachement matriciel à LSN RE Walbaum ce qui permet de bénéficier d'un levier marché grâce à la synergie avec la réassurance Traités et l'accès aux outils d'actuariat de LSN RE Walbaum.

L'équipe Facultative apporte aux clients :

- Des solutions de placement et de structuration de montages complexes,
- Une intelligence des marchés (benchmark, veille, etc.),
- Des indications tarifaires,
- De l'innovation,
- Un accès aux marchés spécialisés comme ceux des risques aggravés, marchés d'excess, etc.,
- La transversalité au sein du groupe en allant chercher l'expertise et l'expérience pour répondre aux attentes des clients.



Doha Tabouri
Directrice Réassurance
Facultative P & C

Digital, Data Intelligence et Conseil

Nicolas Zusslin, Directeur Digital Lab

Toutes les entreprises ont besoin de s'appuyer sur des informations fiables, pertinentes et à jour afin de prendre des décisions stratégiques et éclairées pour réaliser leurs objectifs.

C'est en partant de ce constat que les équipes digitales de Diot-Siaci ont construit la suite de solutions digitales autour de notre entrepôt de données qui centralise, qualifie et exploite l'ensemble des données Clients.

Notre pôle Digital & Conseil regroupe des Experts métiers, Actuaire, Data Scientist et Consultants spécialistes de l'assurance afin de réaliser des études et des modélisations de risques avec des solutions adaptées à chaque domaine d'activité afin d'atteindre les objectifs fixés par nos clients.

Digital

Une offre au service de vos objectifs qui allie outils digitaux et expertise métier :

- Faciliter votre gestion au quotidien :
 - | Consulter vos données de polices, factures, sinistres mises à jour quotidiennement à J+1
 - | Déclarer en ligne vos sinistres
 - | Gérer vos risques spécifiques à partir d'outils de gestion dédiés (Flottes automobiles, Construction, Essais cliniques, Navires et stockage)
- Piloter vos risques :
 - | Collecter vos informations d'assurance : collecte des valeurs DDPE, questionnaire Cyber
 - | Exploiter vos données au travers de nos benchmarks
 - | Accéder à vos reportings mis à jour en temps réels et adaptés à chaque branche de garanties (Lignes Financières, RC, Dommages, Construction, Transport)

- Anticiper vos risques :
 - | Cartographier vos risques
 - | Suivre les visites et les recommandations de prévention
 - | Bénéficier d'analyses prédictives de vos risques d'assurance (Data Analytics, Cat Analytics, Transfert Alternatif de Risques)

De l'IA aux Applications Métiers

L'intelligence artificielle (IA) et les modèles de machine learning ont indiscutablement révolutionné notre façon d'aborder les problèmes complexes et d'extraire des informations significatives à partir de données.

L'IA, avec son aptitude à automatiser des tâches complexes et à fournir des insights basés sur des données, suscite des espoirs et des attentes élevées. Cela est possible lorsque l'IA est utilisée de manière effective dans des scénarios réels en intégrant les outils et les applications métiers.

L'intégration de l'IA et des modèles de machine learning dans les applications métiers offre alors une multitude d'avantages :

- Efficacité améliorée : Les processus automatisés grâce à l'IA réduisent les erreurs humaines et accélèrent les tâches, améliorant grandement l'efficacité opérationnelle.
- Prises de décision éclairées : Les insights fournis par les modèles de machine learning peuvent guider les décisions stratégiques, en s'appuyant sur des données fiables plutôt que sur des suppositions.
- Adaptation continue : En intégrant l'IA dans les processus métiers, les entreprises s'adaptent beaucoup plus rapidement aux évolutions du marché.

L'IA et les modèles de machine learning ouvrent un monde de possibilités et leur valeur réelle émerge lorsque ces technologies sont intégrées avec succès dans les applications métiers du client et du courtier. C'est en réalisant ces défis techniques, culturels et organisationnels que les entreprises pourront pleinement exploiter l'automatisation intelligente, la prise de décision basée sur des données fiables et intégrées de l'innovation en continu.

L'avenir appartient à ceux qui maîtrisent l'art de l'intégration de l'IA dans le tissu même de leurs activités quotidiennes.

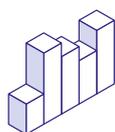
Data intelligence

Justine Fidan, Responsable Data Intelligence

Valoriser et qualifier la data au service de l'analyse décisionnelle

Composé d'experts de la donnée, le pôle Data Intelligence exploite les données issues des systèmes d'information de Diot-Siaci et conçoit les tableaux de bord et reportings mis à la disposition des clients. Proposés au travers de notre suite digitale l'outil de dataviz PowerBI centralise toutes les données de nos clients pour un pilotage «tout en un» en temps réel.

Parce qu'assurer une restitution fiable et de qualité fait partie de notre ADN, nous avons développé des contrôles automatisés de la donnée et des KPI intégrés directement dans nos outils.



Reporting clients

- Personnalisation possible en fonction de spécificités clients
- Utilisation de sources externes pour fiabiliser les données et étoffer nos analyses et vos reportings
- Intégration à notre suite digitale



Outils de pilotage interne

- Suivi de la qualité des données
- Réalisation de tableaux de bord d'activités

Le pôle Data c'est :

- Une multiplicité et une diversité de données brassées depuis nos systèmes d'information
- L'harmonisation des données dans notre dataware pour une exploitation fiabilisée
- Plus de 50 000 fichiers envoyés chaque année pour alimenter les outils de nos clients

Nos tableaux de bord et reportings

Notre plateforme de dataviz PowerBI permet d'agréger, d'analyser et de visualiser des données provenant de sources multiples. Puissante, souple et interactive, elle permet une autonomie complète dans l'analyse et la prise de décision. La mise à jour est automatique et quotidienne, l'accès se fait directement depuis la suite digitale.



Collecte des valeurs

- synthèses des évolutions
- analyses explicatives
- suivi des saisies des valeurs

Suivi des sites

- représentations géographiques
- caractéristiques
- corrélations avec les zones à risques

Suivi de sinistralité

- saisonnalité
- analyse par critère (circonstances, populations, etc.)
- préventions

Suivi opérationnel

- révisions de dossiers
- suivi des pièces
- qualité de la donnée

Conseil & Solutions SIGR / GRC

Gilles Proust et Benoît Bougnoux,
Associés ARENGI

Créé en 2010, ARENGI est un cabinet de conseil et éditeur logiciel spécialisé en gestion de risques. Caractérisé par son modèle d'intervention reposant sur des consultants à forte séniorité (au premier rang desquels les quatre associés fondateurs), ARENGI dispose d'une expérience très significative, tant sur l'expertise métier, avec plus de 300 projets délivrés par nos consultants, que par la variété des secteurs d'activité, taille ou nature d'organisations servies.

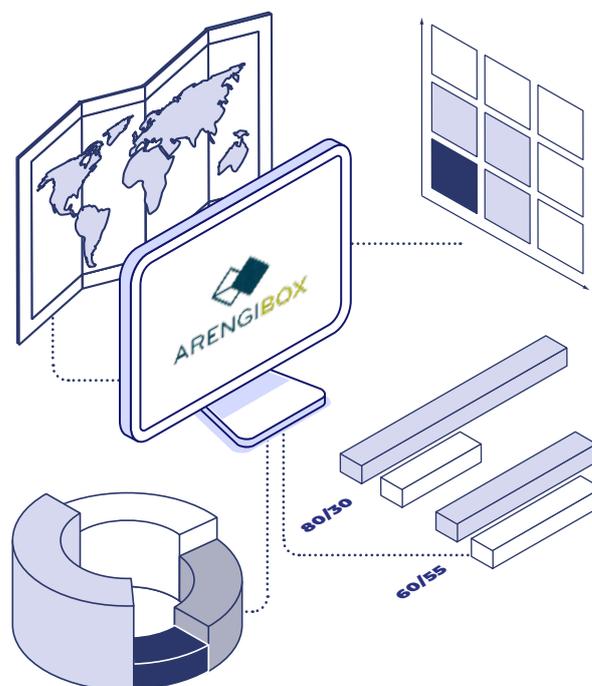
Ses principaux domaines d'intervention recouvrent :

- l'analyse de risque — dont cartographie des risques (et opportunités) — sur tous types de périmètres, de l'exercice de Comité exécutif couvrant l'ensemble d'un Groupe à des analyses plus spécifiques, sur une thématique, un projet, site, etc.,
- l'assistance à la mise en place de fonctions de gestion de risques, couvrant les aspects gouvernance, organisation, process, formation/coaching de risk managers,
- l'évaluation de dispositifs de gestion de risques, incluant le cas échéant un volet benchmark de maturité, la définition et le support à la mise en œuvre de feuilles de route visant à redynamiser, améliorer et renforcer la fonction gestion des risques,
- les programmes de conformité à la loi dite Sapin 2 — cartographie des risques de corruption et trafic d'influence, évaluation des dispositifs de conformité à la loi au regard des dernières évolutions de doctrine de l'Agence française anticorruption (AFA),
- la gestion de continuité d'activité, sur les volets d'analyse d'impact (Business Impact Analysis) et définition des stratégies de continuité,
- le reporting extrafinancier, via l'appui aux fonctions risk management ou RSE dans la réalisation d'analyses à vocation transverse (analyse de double matérialité CSRD) ou plus spécifique, notamment cartographie des risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre ESRS E1 / IFRS S2.

Arengi est également l'éditeur de la solution SaaS ArengiBox qui permet à ses clients de déployer facilement (plateforme « no code »), de façon indépendante et sécurisée, toute une série de services digitaux pour et autour de la gestion des risques. Elle permet à de nombreuses directions Corporate (Risque, Assurance, Compliance, ESG, Audit & Contrôle interne, etc.) de faciliter le déploiement de leurs processus et prendre le contrôle de leur data.

À la fois conseil et éditeur de la plateforme ArengiBox, ARENGI est en mesure d'intervenir en conseil outillé afin de faciliter les activités conduites dans le cadre d'une mission, favoriser et sécuriser l'échange d'informations, structurer et pérenniser une démarche.

ARENGI - 1^{er} cabinet de conseil dédié à la gestion des risques et à la gouvernance, ARENGI accompagne entreprises et secteur public dans la conception, mise en œuvre, revue et évaluation des dispositifs de gouvernance et gestion des risques.





Protection des données

- RGPD

Contrôle interne

- COSO 1 - SOX - LSF

Audit interne

- Normes IIA 2300 à 2500

Anti-corruption

- Sapin 2 - ISO 37 001 - RECOS AFA

Gestion des risques & opportunités

- COSO 2 - ISO 31 000

HSE

- ISO 45 001

RSE

- Devoir de vigilance - TCFD - DPEF - CSRD - GRI - SFDR

Qualité

- ISO 9001 - IATF 16 949

Finances & Fiscalité

Juridique

Systèmes d'information

- ISO 27 001 - EBIOS

Gestion de projet

- ISO 21 500 - PRINCE 2 - PMBOK

Assurances

For further information: www.arengi.fr
www.arengibox.com

Captive et solutions d'auto-assurance

Rosy Laurent, Directrice des Opérations 2RS, Dirigeant Agréé – Actuaire IA

Le durcissement des conditions du marché de l'assurance des risques d'entreprises des 5 dernières années a poussé un grand nombre d'entreprises à modifier leurs stratégies de couverture et de placement.

La captive, compagnie principalement de réassurance, appartenant à une société ou un groupe dont l'activité n'est pas l'assurance, a constitué un des outils de Risk Management le plus souvent utilisé pour pallier ces évolutions des conditions assurantielles.

Tendance générale

Même si les augmentations tarifaires sur certaines lignes d'assurance ont tendance à se stabiliser, voire à diminuer, les entreprises, après avoir subi de fortes évolutions tarifaires et des restrictions significatives de couverture depuis 5 ans, sont maintenant plus sensibles à l'auto-assurance par l'utilisation d'une captive.

En 2023, un grand nombre d'entreprises ont poursuivi la souscription de certains risques au travers de leur captive. Pour celles qui n'avaient pas encore investi dans cet outil de gestion des risques, elles ont souhaité mener une étude de faisabilité en vue d'une mise en place ultérieure.

L'étude de faisabilité permet en effet de mesurer la pertinence d'investir dans la mise en place d'une captive, elle doit être adaptée au profil et aux risques de chaque entreprise.

Chez 2RS, la quasi-totalité des 80 captives que nous gérons en Europe (en France, au Luxembourg, à Malte, etc.) ont adapté et optimisé leurs programmes de souscription « captive » sur les trois dernières années, et cette tendance se confirme encore en 2023. Par ailleurs, une vingtaine de groupes nous a confié l'opportunité de mener une étude de faisabilité pour une constitution et une première souscription de risques à horizon 2024. A ce jour, le taux de transformation d'une étude de faisabilité vers une captive est supérieur à 80% que ce soit sur le domicile français ou luxembourgeois.

Les captives « à la française »

Conforté par l'entrée en vigueur du « schéma de captive à la française », de nombreux groupes français se posent la question de mettre en place, pour la gestion de leur risque dans le contexte économique actuel, une captive de réassurance basée en France.

Avec la création de la **Provision Pour Résilience (PPR)**, les entreprises peuvent ainsi provisionner 90 % du résultat technique de certaines branches souscrites par la captive dans une « réserve d'égalisation » déductible fiscalement jusqu'à un certain plafond.

Cette réserve permet un lissage des pics de sinistralité, une meilleure anticipation des résultats et une optimisation du capital requis, incitant de nombreuses entreprises de toute taille à s'intéresser à la mise en place d'une captive alors qu'elles ne le jugeaient pas utile ou attractif par le passé. En effet, seuls les grands groupes étaient généralement intéressés à créer une captive, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Il existe toujours des solutions transitoires d'auto-assurance passant par la réassurance standard ou structurée qui peuvent également être étudiées dans l'attente de l'obtention d'un agrément de captive par le régulateur ou dans le but de « tester » ce nouveau mode d'auto-assurance.

Captive, un outil de gestion des risques

La captive permet une optimisation de la gestion de la rétention des programmes d'assurances

Concrètement, du fait des augmentations de prix sur certaines couvertures, les entreprises ont préféré augmenter leurs rétentions afin de réduire ou maintenir à un niveau acceptable, la prime à transférer à l'assurance, pour l'achat d'une capacité à hauteur de celle des années précédentes.

Si l'entreprise augmente ses rétentions elle peut, soit imposer une franchise plus élevée à ses entités, etc. ce qui n'est pas sans poser des problèmes aux opérationnels en interne, soit porter elle-même cette augmentation. Dans le cas où cette entreprise possède une captive, celle-ci peut alors transférer ce risque « supplémentaire » à sa captive.

A long terme, cela signifie qu'un groupe qui possède une captive va pouvoir « piloter » la rétention de ses programmes d'assurance en fonction des exigences du marché de l'assurance et sans devoir les subir.

Les autres avantages de la captive d'un point de vue du Risk Manager

Pour le Risk Manager, dont l'objectif est d'optimiser la gestion des risques de son groupe, la captive a bien d'autres avantages comme par exemple

- Le financement des risques du groupe
- L'augmentation de sa capacité d'assurance par la couverture de risques pour lesquels il est difficile de trouver de la capacité sur le marché de l'assurance et qui font souvent l'objet d'exclusions ; ceci est d'autant plus vrai pour des risques couvrant des activités spécifiques,
- L'accès au marché de la réassurance qui permet

de compléter un placement quand le marché de l'assurance ne répond pas favorablement,

- La détermination des niveaux de rétention et par conséquent le transfert du risque au marché de l'assurance et/ou de la réassurance.
- La mise en place de plan de prévention des risques du groupe,
- La connaissance des risques du groupe à l'international par la gestion des sinistres adaptée aux activités spécifiques et aux pratiques existants dans différents pays,
- La mutualisation et la diversification des risques du Groupe au sein de la captive, etc.

Les couvertures souscrites dans la captive en 2023

Les branches les plus couramment souscrites dans les captives aujourd'hui restent majoritairement le Dommage et la Responsabilité Civile. Depuis 2022, la quasi-totalité des captives gérées par 2RS étudient la possibilité de souscrire des couvertures cyber en réponse au désengagement des assureurs qui ont d'une part, des difficultés à tarifier dû au manque d'informations statistiques et, d'autre part, qui ont subi des pertes importantes liées aux sinistres « ransomware » qui ont explosé durant la période de COVID.

Les entreprises utilisent leur captive de deux façons différentes pour couvrir le risque cyber. Elles peuvent soit protéger l'augmentation de la rétention du programme du groupe, soit compléter la capacité achetée sur le marché de l'assurance par la souscription d'une ligne « Top Excess » qui permet de financer une plus grande capacité pour des niveaux de sinistres élevés.

Les lignes financières font également partie des nouvelles capacités recherchées dans la captive en 2023 mais dans une moindre mesure, sans oublier les expositions croissantes aux catastrophes naturelles et aux risques ESG qui créent une demande d'assurance supplémentaire.

Comme pour les assureurs traditionnels, pour chacune de ces solutions, il est nécessaire de répondre aux exigences de solvabilité de la captive et d'ajuster le capital requis dans la captive. Ces conseils sont prodigués par les experts de 2RS qui réalisent les travaux actuariels nécessaires et fournissent les estimations pertinentes à la mise en adéquation du capital de la captive.

Qu'est-ce qu'une captive ?

Une captive est une société d'assurance ou de réassurance appartenant à un groupe qu'il soit industriel, commercial ou de services et qui assure quasi exclusivement les risques de ce groupe.

La captive de réassurance est la mieux adaptée aux exigences des entreprises car elle est relativement facile à mettre en place, souple dans sa gestion et moins exigeantes en termes réglementaires qu'une captive d'assurance.

Le capital minimum requis pour la constitution d'une captive de réassurance dans l'Union Européenne s'élève à 1,3 M€ contre 2,7 M€ pour une captive d'assurance.

La gestion technique d'une captive de réassurance est généralement confiée à un gestionnaire de captives professionnel comme 2RS, qui par sa position de leader en Europe Continentale, possède l'expérience et la structure nécessaire pour conseiller ses clients sur l'optimisation des programmes à souscrire dans la captive, tout en respectant les exigences réglementaires de solvabilité demandées par les Autorités de contrôle.



Risk & Reinsurance Solutions (2RS), leader de la gestion de captives en Europe Continentale, est une société du groupe Diot-Siaci. 2RS conseille ses clients dans la création, la gestion, l'optimisation et le conseil de leurs captives. Cette pluralité de compétences, dans l'environnement du courtage d'assurance permet au groupe Diot-Siaci d'avoir une excellente force de frappe sur le marché de l'assurance des risques d'entreprises.

2RS est installée au Luxembourg avec des filiales en France, à Malte, en Suisse et est représentée en Irlande.

2RS est le premier gestionnaire de captives présent en France et gère presque la moitié des captives d'origine française.



Rosy Laurent
Directrice des Opérations 2RS
Dirigeant Agréé – Actuaire IA

Transport

Pierre Deleplanque, Directeur Maritime, Transport & Spécialités
Rémi Djochounian, Directeur adjoint Transport

Tendance générale

Une nouvelle donne après trois ans de cycle haussier

En septembre 2022, dans un contexte économique et géopolitique pourtant peu favorable, nous avons observé les prémices d'une inversion de cycle après plusieurs années de hard market. Un an plus tard, nous pouvons constater que nous entrons en effet dans un cycle soft sur le marché français, mais également sur tous les grands marchés d'assurance, à Londres et sur le continent.

Cette inversion de cycle reste néanmoins graduelle, bien moins brutale que le passage au marché haussier que nous avons connu à partir de 2019, signe que les assureurs restent attentifs à la pérennité de leur politique de souscription.

La raison principale de ce changement de tendance est le retour à la rentabilité globale du marché de l'assurance Transport, en partie le résultat du durcissement des politiques de souscription.

La prime Cargo mondiale a augmenté de 8,3 % en 2022 par rapport à 2021 pour s'établir à 20,5 Md\$ [Source : IUMI]. Cette croissance importante n'a pas été portée uniquement par le durcissement des politiques tarifaires, elle a bénéficié également de la conjoncture mondiale de hausse des prix et effets de change.

Cela va-t-il impacter les résultats techniques durablement ? IUMI constate en effet un retour à des loss ratios marché plus équilibrés, l'année 2022 étant par exemple en Europe la meilleure année depuis 2015 en termes de loss ratio (<50 %), bien qu'il sera nécessaire d'attendre au moins une année complémentaire pour confirmer cette tendance dans le cadre des triangulations.

L'amélioration confirmée des résultats techniques a donc modifié la stratégie de nombreux acteurs qui ont remis la croissance du chiffre d'affaires et les gains de parts de marché au centre de leur stratégie de souscription.

Ce changement de contexte marché est également renforcé par l'arrivée, chaque année, de nouveaux acteurs ambitieux, intensifiant davantage la concurrence au sein du marché français et européen.

Enfin, le marché de l'assurance Transport continue également de bénéficier du dynamisme d'un commerce mondial en croissance et de l'inflation, et ce malgré l'impact des taux d'intérêt sur l'économie et le contexte géopolitique.

Une tendance globale, mais à plusieurs vitesses

Cependant, si l'on regarde plus en détail, ce nouveau cycle est à géométrie variable en fonction des secteurs d'activité et des profils de risque. Les secteurs ciblés par les assureurs pour accompagner leur croissance bénéficient pleinement de cette inversion de tendance, notamment le Middle Market et les grandes entreprises industrielles (Programmes internationaux). Sur les segments du négoce et de la logistique, la détente est moins marquée, du fait d'un moindre appétit au risque et/ou d'interdits de souscription qui réduisent la concurrence entre acteurs et la possibilité de trouver une alternative fiable.

Il convient, à ce titre, de bien définir les caractéristiques de ce nouveau cycle :

- Regain des appétits de souscription
- Retour des réductions de primes si la statistique du contrat le permet
- Placement en coassurance plus aisé

N'apparaissent pas dans cette liste les conditions de garantie, celles-ci se manifestent de plus en plus comme un acquis assureur issu du cycle hard et les assureurs poussent désormais vers plus d'uniformisation contractuelle, synonyme de plus de rigidité dans les négociations sur les wordings.

Enfin, la guerre en Ukraine n'aura finalement retardé que de quelques mois cette nouvelle tendance, l'impact tarifaire des surprimes Risques de Guerre s'étant largement estompé avec la réduction importante des flux à assurer sur la zone, à quelques exceptions près.

Les assureurs se sont également adaptés à cette nouvelle donne géopolitique en mettant en place pour leurs clients des accords-cadres stricts et des politiques de souscription aussi prudentes qu'exigeantes, le volet compliance devenant désormais un paramètre incontournable de leurs procédures internes de souscription.

Capacité du marché

Le tout premier indicateur d'un retour à des conditions de marché plus favorables aux assurés est l'augmentation de la capacité disponible sur le marché. On distingue deux types de capacité :

- La capacité en apéritif : plus d'alternatives possibles qu'auparavant
- La capacité en coassurance : des placements facilités

Malgré l'augmentation des besoins en capacité et la stratégie des prorata appliquée par les compagnies, la capacité disponible sur marché permet de finaliser les placements plus aisément qu'il y a deux ou trois ans. Et même s'il n'est parfois pas possible de terminer un placement en coassurance sur le seul marché français, il est aisé de traverser les différentes frontières de l'Europe pour intéresser des capacités basées à l'étranger, que ce soit en Belgique, en Allemagne ou au Royaume-Uni notamment.

Cette augmentation est le fruit des changements de politiques de souscription, mais également de l'arrivée de nouvelles capacités sur le marché et notamment sur le marché français. Après l'ouverture de la souscription Transport chez BHSI et QBE, deux nouveaux acteurs devraient s'installer en France en 2023. À noter que plusieurs agences de souscription proposent de nouvelles capacités, notamment Lloyd's, qui souhaitent pénétrer le marché Transport français sans investir dans une structure localement.

Malgré cette tendance, nous avons observé que les déplacements d'affaires restent relativement peu fréquents, ce qui peut sembler contre-intuitif au regard du contexte pourtant favorable. En réalité, les appels d'offres sont moins synonymes d'alternance que pendant les années de hard market, les assureurs « en défense » ayant plus de marges de manœuvre et de flexibilité, notamment tarifaires, pour conserver les polices où ils sont mis en concurrence.

Enfin, sur certains segments et risques plus complexes, comme par exemple les risques de guerre/risques politiques ou les placements en ligne d'excess, il est encore nécessaire de recourir aux placements sur le marché de Londres.

Dynamique tarifaire

Bien que le contexte soit plus favorable aux assurés, les procédures et politiques de tarification issues du hard market continuent de s'appliquer. Ce qui change, c'est la capacité du souscripteur à infléchir une position actuarielle pour contrer la concurrence ou gagner une nouvelle affaire.

La tarification d'un risque est toujours le fruit d'une analyse des expositions bien plus précise qu'auparavant, en particulier des expositions aux risques statiques que de nombreuses compagnies tarifient en marge des résultats techniques de la police.

La tendance baissière est donc plus marquée sur les risques purement transport, avec des limites de garanties relativement basses, notamment sur le segment industriel.

Les risques complexes bénéficient tout de même d'une détente sur les négociations tarifaires, mais dans une moindre mesure, et il est rare pour un assuré d'échapper à une majoration tarifaire, à périmètre égal, lorsque les résultats statistiques le justifient et cela même après le lancement d'un appel d'offres.

Bien que les assureurs souhaitent renouer avec la croissance en assurance Transport, les objectifs de rentabilité restent élevés avec une pression importante mise sur la ligne technique par les différents comités exécutifs et sur laquelle il est plus aisé pour un groupe de désinvestir que dans d'autres lignes d'assurance.

Nous l'observons depuis plus de dix ans avec de nombreuses entrées et sorties d'acteurs majeurs.

Enfin, sans qu'il y ait une réelle tendance observable à la hausse ou à la baisse sur l'application de rétentions, le recours aux captives de réassurance est une solution qui peut être pertinente, en fonction du type de sinistralité.

C'est d'autant plus vrai dans un contexte où les assurés maîtrisent de mieux en mieux leurs risques en supply chain et cela dans un environnement légal et fiscal plus favorable en France pour les captives avec la Loi Finance 2023.

Évolution des garanties

Dans le prolongement de ce que nous pouvons observer sur la dynamique tarifaire, nous observons plus de flexibilité dans les négociations sur les conditions de couvertures.

Cependant, un certain nombre de points de wordings sont désormais difficiles à négocier, le souscripteur ayant plus de latitude sur sa politique tarifaire que sur l'étendue des garanties qui obéissent à des guidelines qui, s'ils sont outrepassés, ouvrent la porte à des validations internes parfois complexes et difficiles à obtenir.

En lien avec une approche toujours plus axée sur une analyse fine des expositions, les assureurs tentent fréquemment de réduire leurs expositions en appliquant des sous-limites, agrégats annuels ou franchises globales ou dédiées.

Les assureurs se montrent par ailleurs exigeants sur la qualité des données de souscription et notamment en ce qui concerne la cartographie des risques statiques (coordonnées GPS, valeurs, rapports de visite, exposition au NAT CAT, etc.), les standards se rapprochant de plus en plus de la ligne d'assurance Dommages.

Enfin, que ce soit à Londres via le Joint Cargo Committee ou la COMAT en France, les assureurs uniformisent de nombreuses pratiques de souscription, ce qui nécessite davantage de négociation lorsqu'un assuré souhaite déroger aux conditions du marché. Nous l'avons vécu avec la clause Misappropriation du marché anglais en 2018 par exemple, nous le vivons actuellement avec l'approche conjointe des assureurs du marché français en matière de Risques de Guerre.

Face à la densification des flux, à un environnement économique, géopolitique et social instable, aux législations locales et réglementations internationales de plus en plus complexes, il est essentiel de définir clairement le périmètre de vos risques en Supply Chain qu'ils soient en transport ou en stockage afin de définir les solutions assurantielles en adéquation avec vos risques sur le marché de l'assurance Maritime et Transport.

Notre culture de service « premium » et notre large expérience des problématiques transport dans des secteurs variés tels que l'agroalimentaire, la distribution, l'industrie, la construction, l'aéronautique, la chimie, l'énergie, le luxe, etc., nous permettent d'avoir une compréhension et une connaissance approfondies de votre métier, de vos produits et de vos risques.

Nous concevons des solutions sur mesure, économiquement et techniquement performantes. Votre satisfaction est notre priorité, aussi nous nous engageons, au quotidien, à vous délivrer un service de haute qualité partout dans le monde.

La direction Transport vous accompagne sur toute la chaîne de risques pour sécuriser et développer vos échanges internationaux ainsi qu'optimiser la qualité de gestion de la supply chain :



2^e courtier maritime et transport en Europe,
3^e au niveau mondial



700 M\$ de primes annuelles placées (maritime + transport)



Plus de 75 000 attestations d'assurances par an



135 collaborateurs dans la Direction Maritime et Transport en France et **plus de 200** collaborateurs répartis dans nos **18** bureaux Maritimes



Délégation de gestion importante de sinistres



Environ 25 000 sinistres et recours traités chaque année



*Pierre Deleplanque, Directeur Maritime, Transport & Spécialités
et Rémi Djochgounian, Directeur adjoint Transport*

Corps de Navire, P&I

Mauro Iguera, CEO Europe Diot-Siaci International
Pierre Deleplanque, Directeur Maritime, Transport & Spécialités
Bertrand Faurisson, Directeur exécutif Maritime

Tendance générale du marché

Si la flotte mondiale continue de vieillir, sa croissance régulière ne s'est pas démentie en 2022. La valeur assurée moyenne par navire augmente sensiblement depuis 2021 sous l'influence de constructions neuves très importantes sur les segments porte-conteneurs, rouliers et service à l'éolien. En 2023, il semble que les pétroliers et vraquiers prennent le relais dans les chantiers de construction.

Sur le plan des innovations technologiques, les navires autonomes obtiennent de plus en plus de reconnaissance législative et réglementaire de par le monde et y compris en France. Les nouveaux carburants — ammoniac, hydrogène, GPL — et la propulsion vélique font l'objet d'expérimentations commerciales de plus en plus nombreuses.

Les sinistres continuent à suivre une tendance baissière même si l'on observe une exception notable avec les incendies/explosions particulièrement sur les porte-conteneurs et les rouliers pour lesquels les batteries ion-lithium des véhicules électriques sont mises en cause.

Pourtant de nombreux facteurs conjoncturels ou structurels pourraient inverser la tendance :

- Inflation explosive sur le coût de l'acier,
- Retour à une activité « prépandémique »,
- Augmentation des catastrophes naturelles,
- Et bien entendu la situation géopolitique.

Au titre de l'assurance maritime, « attentiste » est le qualificatif que nous attribuerions à la tendance du marché en 2023.

En effet, les incertitudes sont nombreuses tant en ce qui concerne l'impact de l'inflation sur le coût des sinistres (s'ils restent à un niveau bas, l'impact devrait être limité), la guerre en Ukraine (qui n'a pas entraîné de manque de capacités en risques de guerre) et l'augmentation des coûts de réassurance en 2023 du fait de l'augmentation des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, il est encore difficile de mesurer la faisabilité et évidemment l'impact sur la sinistralité qui seront potentiellement générés par les changements que doivent opérer les armateurs pour décarboner leur flotte avec de nombreuses technologies alternatives (GNL, solaire, nucléaire, hydrogène, piles à combustible, ailes, voiles, kite, etc.).

Dans ce contexte, le marché « **Corps et Machine** » demeure stable pour la seconde année consécutive avec des souscripteurs recherchant de petites augmentations en raison de l'inflation, mais généralement disposés à renouveler « à l'identique » si les statistiques sont vierges. Certains des principaux apériteurs ont fait des comparaisons sur le coût des sinistres et en particulier sur les pièces de rechange entre 2023 et 2022, et ils constatent une augmentation de 15 à 20 %. Les principaux marchés pour ce secteur d'activité sont le marché anglais avec un rôle croissant des assureurs scandinaves.

Sur les **Risques de Construction navale**, la tendance observée d'une recherche de stabilité par les chantiers se poursuit avec, pour les plus importants, la création de captives de réassurance qui leur donnent encore plus de marges de manœuvre.

En ce qui concerne les garanties perte d'exploitation «**LOH**», le marché nordique est toujours le plus important, les principaux leaders étant NHC, Gard, Skuld et Le Swedish Club. Des fournisseurs de capacité comme Alandia, Codan et S-Insurance complètent le panel.

Au titre des «**Risques de Guerre**», suite à la «détention» en Ukraine — pour une durée supérieure à un an (ou 6 mois selon les termes de la police) — de nombreux armateurs ont réclamé le paiement de leur navire en «perte totale». À l'issue de négociations parfois complexes, des montants inférieurs à la valeur assurée ont été réglés par les assureurs RG en abandonnant à l'armateur la propriété du navire bien que celui-ci soit toujours bloqué en Ukraine.

Le marché RG reste néanmoins très actif, notamment du fait des surprimes significatives générées pour les voyages vers la Russie et de nombreux assureurs n'ont pas hésité à souscrire les risques en rétention propre (sans réassurance) pour les voyages en mer Noire.

Au titre du **marché P&I** et selon les informations disponibles à ce jour, une réduction des sinistres et une augmentation des primes ont aidé les sept principaux clubs P&I à améliorer leur ratio combiné moyen, passant d'un ratio déficitaire de 108,4 % en 2021 à un ratio rentable de 98,2 % en 2022. Seuls Britannia et le UK P&I Club auraient enregistré des ratios combinés déficitaires au cours de la dernière année. Le commerce en Russie demeure un sujet brûlant et toujours un «casse-tête» pour le marché et la conformité de chaque Club, en particulier dans le secteur pétrolier.

Capacité du marché

La tendance à la stabilité observée ci-dessus pour les risques «Corps et Machine» est aussi probablement le fruit de l'émergence de capacités nouvelles (notamment SMABTP en France) et/ou de l'accroissement de celles existantes. Le relèvement des taux des dernières années a redonné du dynamisme commercial à de nombreux acteurs sans que, malgré tout, aucun d'entre eux ne s'engage dans des baisses tarifaires agressives qui leur avaient porté préjudice auparavant.

Partis de situations très différentes avant le COVID, tous les marchés internationaux ont emprunté des voies distinctes pour retrouver leur rentabilité et se retrouvent maintenant sur une même ligne, l'agressivité commerciale s'opérant par la volonté de prendre des parts plus importantes.

C'est un peu moins vrai sur les «**Risques de Construction navale**» où le marché anglais a senti la volonté de désengagement d'un marché jugé trop volatil et, grâce à sa capacité indispensable sur les risques les plus importants, opère les ajustements nécessaires pour limiter ce désengagement.

Globalement, la capacité «**Risques de Guerre**» est restée sensiblement inchangée avec un appétit opportuniste de nombreux assureurs (principalement à Londres), néanmoins des assureurs plus frileux, tel le GAREX en France, ont réduit leurs capacités disponibles sur certaines zones.

Sur le marché des **P&I Clubs**, la fusion du North of England et du Standard Club (NorthStandard) est dorénavant effective. À ce stade, il n'y a pas d'autre fusion connue en cours. Ce regroupement n'a pas eu d'impact particulier sur le marché.

En dehors de l'IG, le marché du «**P&I à prime fixe**» continue sa concentration avec la fusion entre Hydor et EF Marine annoncée en août 2023.

Évolution des garanties

Dans l'ensemble, les garanties n'ont pas évolué en 2023, mais sont néanmoins soumises à des clauses sanctions et de conformités toujours plus contraignantes. Le Nordic Marine Insurance Plan de 2013 a évolué vers la version 2023 avec comme tous les 4 ans une mise à jour et clarification des conditions et commentaires (souvent pour une meilleure compréhension et application des garanties) suite à concertation entre les armateurs, assureurs et courtiers du marché scandinave.

Au titre de la construction navale, les garanties les plus étendues sont plus difficiles à obtenir qu'auparavant et nécessitent des discussions techniques poussées avec les assureurs ainsi que des aménagements contractuels.

Les couvertures Risques de Guerre sont de plus en plus restrictives notamment au titre des garanties saisies, détentions, etc. pour lesquelles la période probatoire a été portée de 6 à 12 mois. Plus généralement, les voyages vers des zones présentant des risques aggravés (mer Noire, etc.) font l'objet de restrictions au cas par cas.

Des évolutions sont-elles à prévoir dans le futur ? Lors du dernier renouvellement des traités de réassurance, il était difficile de trouver des réassureurs pour couvrir le «War P&I». Cette tendance va-t-elle s'accroître en 2024, cela aura-t-il un impact sur les contrats Risques de Guerre en 2024 ?

Des règles liées à la lutte contre le réchauffement climatique semblent vouloir s'insérer progressivement dans la chaîne de l'assurance maritime, mais rien à ce jour n'a été réellement imposé, à l'exception dans certains contrats de l'introduction du «Poseidon Principles for Marine Insurance» dont le but essentiel est de collecter des données.

Dynamique tarifaire

Au cours des derniers 12 mois, les marchés assurantiels armateurs Corps et Risques de Guerre sont restés plutôt stables, sauf au titre du P&I qui a connu en février 2023 une hausse générale des primes de l'ordre de +5 % à +15 % selon les Clubs.

Corps et Machines : Les assurés avec des résultats positifs obtiennent soit des renouvellements sur des bases tarifaires inchangées soit des hausses conjoncturelles inférieures à l'inflation (entre +2,50 % et 5,00 %). Les affaires fortement sinistrées ou présentant des risques techniques spécifiques restent susceptibles de faire face à des hausses tarifaires significatives et/ou à l'augmentation de la rétention par l'assuré.

Risques de Guerre : Malgré les fortes pertes liées à la guerre en Ukraine, la prime annuelle n'a pas connu de hausse sensible. Les surprimes voyage (principalement dans la zone mer Noire) restent très volatiles. Depuis la guerre, les cotations pour les zones listées/exclues sont beaucoup plus disparates entre les marchés qu'auparavant avec certains assureurs (essentiellement des agents anglais) particulièrement agressifs dans leur tarification.

P&I : Après plusieurs années très favorables aux armateurs, cela fait trois ans qu'il y a une tendance haussière de la part de la plupart des P&I Clubs. La dégradation des résultats techniques et financiers, la hausse des coûts de réassurance, l'inflation de certains sinistres payés par la réassurance commune de l'International Group ont principalement expliqué ces hausses.

L'amélioration actuelle des résultats techniques de tous les clubs du groupe international nous conduirait à un renouvellement 2024 plus lisse où, là encore, nous nous attendons à ce que les augmentations générales soient la tendance, mais à des niveaux inférieurs (c'est-à-dire 5 % - 7,5 % en moyenne) par rapport à février 2023. Nous devrions probablement nous diriger vers une stabilisation ou des réductions en 2025.

Le Groupe Diot-Siaci est un spécialiste en assurances maritimes (Corps, P&I, Construction). Cambiaso Risso Group, Cap-Marine, Fender SA, Trident Special Risks et Leonhardt & Blumberg; filiales, marques ou branches du groupe proposent une offre commune et sont aujourd'hui présentes sur toutes les principales places d'assurance maritime du monde (Royaume-Uni, France, Italie, Norvège, Grèce, Allemagne, Turquie, Singapour, New York, Suisse, Émirats arabes unis et Monaco) :



2^e courtier maritime et transport en Europe,
3^e au niveau mondial



Plus de 700 M\$ de primes annuelles placées (Corps, P&I, Construction et Transport)



Plus de 13 500 navires assurés



135 collaborateurs dans la Direction Maritime et Transport en France et **plus de 200** collaborateurs répartis dans nos **18** bureaux Maritimes



Environ 25 000 sinistres et recours traités chaque année

Mauro Iguera, CEO Europe Diot-Siaci International et **Bertrand Faurisson**, Directeur exécutif Maritime



Aviation

Christophe Lot, Directeur Aviation

L'ensemble du marché aéronautique reste impacté par les sinistres B737 Max, les conséquences de la crise Russie/Ukraine et le durcissement des conditions de réassurance. Les premiers effets observés depuis ce premier semestre 2023 se sont traduits par une réduction des capacités et un net durcissement du marché d'excess Risques de Guerre. Au-delà, nous constatons à ce jour une stabilité du marché et le maintien d'une tendance sensiblement à la hausse.

Capacité du marché

La capacité du marché reste stable. La sélectivité des risques reste prépondérante avec un recul d'appétit ou des exclusions spécifiques pour certaines zones géographiques fortement exposées.

Les renouvellements du premier semestre 2023 confirment une certaine reprise des appétits de risques sur les segments traditionnels, sans extension de garanties spécifiques. Cette tendance s'observe en particulier sur les segments en Responsabilité Civile Produits (Aerospace) et en Aviation Générale pour des risques européens et non sinistrés.

Les assureurs historiques conservent leurs parts de marché. Les nouvelles capacités confirment leur positionnement en co-assurance.

Évolution des garanties

Le recentrage des polices aéronautiques autour des garanties classiques, standards de marché se maintient. Les assureurs se montrent réticents ou sont particulièrement vigilants à la souscription d'extensions spécifiques nouvelles si elles ne sont pas déjà prévues dans les programmes existants.

Dynamique tarifaire

Le début d'année 2023 a marqué le maintien d'une tendance de légère hausse. Cette observation se confirme sur l'ensemble des segments Aerospace (produits aéronautiques), Responsabilité Civile Professionnelle et Aviation Générale, avec une tension tarifaire plus importante sur le segment Airlines, soumis davantage à une recherche de rentabilité technique pour les assureurs.

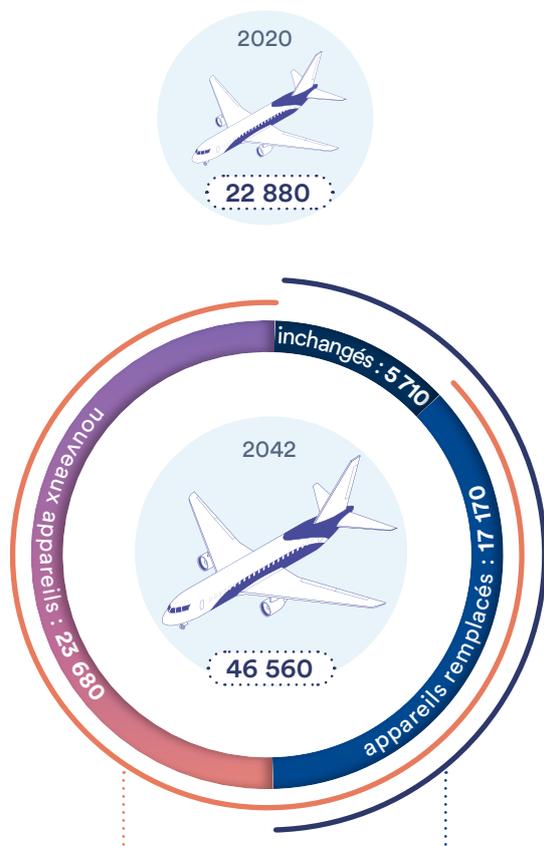
Le marché Risque de Guerre traverse en revanche une période de fort bouleversement, conjuguant à la fois une forte augmentation tarifaire et une réduction de marché, certains acteurs historiques se retirant de ce marché.

Focus marché Aerospace : entre reprise de la production aéronautique et fragilité du marché d'assurance

En période post-Covid, les principaux constructeurs Airbus et Boeing anticipent un doublement de la flotte d'avions au cours des 20 prochaines années. Selon Boeing, 48 575 avions seront en service en 2042, contre 24 500 l'année dernière. Au total, tous constructeurs confondus, la production devrait atteindre 42 595 aéronefs, dont la moitié sera consacrée au remplacement des avions actuels, et l'autre pour absorber la croissance de la demande.

A horizon 2042, le groupe anticipe une flotte mondiale de 46 560 appareils, soit un doublement par rapport aux 22 880 avions exploités en 2020.

Nombre d'avions



40 850 nouvelles livraisons prévues pour 2023-2042, dont :

- 58% pour l'augmentation de la flotte
- 42% en remplacement d'anciens appareils

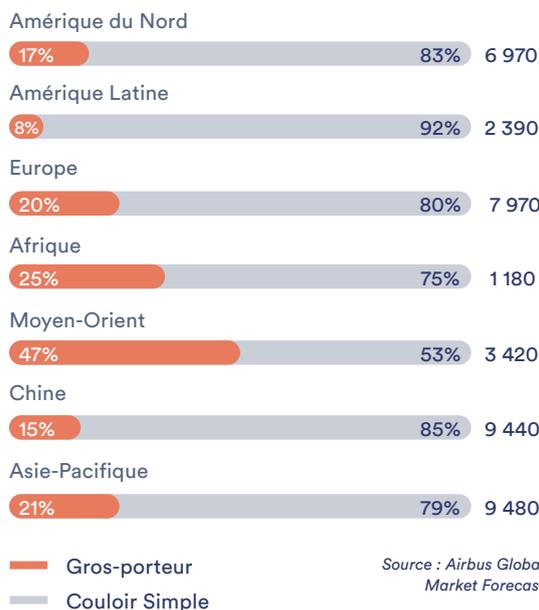
22 880 appareils en service au début de l'année 2020, dont :

- 25% resteront en service (livraisons 2020-2022 comprises)
- 75% seront remplacés

Selon le constructeur Airbus, cette reprise de production repose sur une progression du marché du fret de l'ordre de 3,2 % mais surtout sur une croissance annuelle moyenne de 3,6 % du trafic passagers mondial sur la période, due principalement à la vigueur des marchés du Moyen-Orient et d'Asie (Inde et Chine), demandeurs d'appareils moyen et long courrier, en particulier monocouloirs.

Dans cette perspective de dynamisme industriel, le principal challenge pour le placement des risques sur le marché aéronautique réside dans le durcissement du marché Risque de Guerre (Corps et responsabilité civile excess AVN52).

Répartition géographique des nouvelles livraisons prévues pour la période 2023-2042



Les conséquences du contexte Russie/Ukraine et de l'immobilisation des appareils (400) continuent à faire peser la possibilité d'un sinistre potentiel de 10Md \$ (soit moins de 3 % de l'encaissement total de primes). Les principaux « lessors » ont entamé des procédures judiciaires pour le paiement des sinistres, les premières décisions des tribunaux au Royaume-Uni et en Irlande étant attendues à partir de juin 2024. Ce contexte défavorable a été accentué par les événements au Soudan (attaque de l'aéroport de Khartoum en avril 2023).

Cette situation remet en cause à court terme le maintien du marché Risque de Guerre AVN52. A ce stade, elle conduit à un durcissement net du marché Risque de Guerre, conjuguant à un quasiment du montant des primes et une réduction ou retrait des engagements. Concernant le segment d'excess AVN 52, la capacité maximale proposée a été ainsi réduite de 1,4Md \$ en 2023 contre 2Md \$ en 2021.

Le contexte de marché implique donc une double recommandation pour les prochains renouvellements : d'une part une revue (et refondation le cas échéant) du montage des programmes d'assurance selon les expositions et engagements contractuels, d'autre part une sécurisation des placements (à travers l'utilisation de lineslips ou la mise en place de contrats de durée (LTA)).

Comprendre, analyser et définir la stratégie de placement

Notre équipe de spécialistes dédiée est à votre écoute pour comprendre, analyser et définir avec vous la meilleure stratégie de placement. Elle pilote également le processus de déploiement de vos programmes aéronautiques, notamment à l'international.

Jouer un rôle de conseil et de gestion opérationnelle

Notre équipe d'experts techniques intervient au quotidien pour vous proposer et mettre en place des solutions performantes, assurer la gestion des polices et des sinistres et jouer un rôle de conseil. Nous sommes à vos côtés à chaque étape.



Christophe Lot
Directeur Aviation

Joaillerie, Bijouterie, Horlogerie, Diamant

Alain Spruyt, Directeur Joaillerie & Art

L'industrie du diamant et de la joaillerie a été considérablement impactée par la pandémie. Alors que tout le monde était confiné, il y a eu une hausse inattendue des ventes de vélos et d'équipements sportifs, ainsi que des projets d'expansion et de rénovation domiciliaires. Malgré la tristesse humanitaire causée par la pandémie, l'économie a étonnamment prospéré, y compris l'industrie du diamant. Avec les gens ayant plus de temps à la maison et des options limitées pour dépenser en voyages, vacances et restaurants, beaucoup se sont tournés vers l'achat d'articles de luxe tels que des diamants, des montres et des bijoux.

Certains de nos clients avec qui nous travaillons depuis des décennies ont connu leurs meilleures années pendant la pandémie, vendant plus qu'ils ne l'auraient jamais imaginé. Cependant, pour nous en tant que courtier, la situation n'était pas sans défis. Nous avons dû revoir et ajuster les politiques de nos clients car la dynamique de leur activité a changé en raison des restrictions de voyage, des expositions limitées et des problèmes d'expédition. Malgré la prospérité de leurs entreprises, nos revenus ont été affectés.

La pandémie a également incité certains clients clés à repenser leurs stratégies à long terme à la lumière des divers changements dans l'industrie du diamant, y compris les évolutions dans les enchères de diamants bruts et taillés, les méthodes de financement alternatives et les changements de lieux d'activité. Beaucoup de nos clients ont réussi à s'adapter à la situation en devenant des fournisseurs importants pour les grandes marques de bijoux, qui ont réalisé d'énormes bénéfices pendant la pandémie.

Ils ont conclu des partenariats et créé des articles et événements exclusifs, et nous avons eu le privilège d'assurer ces développements uniques.

Cependant, comme dans tout cycle économique, ce qui monte finit par redescendre. À mesure que les effets de la pandémie s'estompaient, la demande d'articles de luxe a diminué. Les magasins de vélos se sont retrouvés avec des stocks excédentaires, et l'inflation et les coûts d'intérêt croissants ont freiné l'industrie de la construction et de la rénovation. Les gens ont déplacé leurs priorités de dépenses loin des articles de luxe tels que les diamants et les bijoux.

Face à ces défis, Driesassur, avec ses bureaux dans des lieux clés de l'industrie du diamant à travers le monde, a dû naviguer à travers les hauts et les bas de l'industrie. Heureusement, nous sommes sortis forts et optimistes pour les deux prochaines années. Alors que nos concurrents ont eu du mal et perdu des clients, nous avons grandi aux côtés des nôtres, attirant de nouveaux comptes et construisant un pipeline prometteur. Notre réputation en tant qu'acteur majeur de l'industrie est solidifiée, et nous avons établi des partenariats à long terme avec des courtiers londoniens et des assureurs de Lloyd's.

Notre succès est attribué à notre équipe exceptionnelle, que je coache et avec laquelle je travaille quotidiennement, à la fois localement et internationalement. Ensemble, nous sommes confiants pour affronter les défis futurs et favoriser le développement et la croissance dans le domaine de l'assurance diamantaire et joaillière.

Des besoins en assurance pour les fabricants et les détaillants sont différents.

Alors que les fabricants détiennent dans leurs ateliers des valeurs importantes en matières précieuses, expédient des marchandises ou participent à des salons professionnels, en circulant avec des valeurs en compagnie de représentants, les bijoutiers réceptionnent et stockent de gros volumes de marchandises et doivent sécuriser leurs points de vente.

Ces particularités propres à chaque métier, nous les prenons en compte pour développer des solutions d'assurance sur mesure. Vous pouvez ainsi choisir différentes garanties modulables en fonction de vos risques. Votre contrat n'est pas figé et vous pouvez le modifier à tout moment selon l'évolution de votre activité.

De par la visite de risques de vos locaux, nos experts vous conseillent sur les moyens de prévention à mettre en place pour un maximum de sécurité et anticiper les sinistres.

Driesassur est un leader mondial dans l'industrie du courtage d'assurance sur le marché des diamants, de la joaillerie et de l'art.



80% de clients De Beers assurés



7 bureaux à travers le monde



Plus de 10 langues parlées par notre équipe



Plus de 150 collaborateurs dans le monde



Alain Spruyt,
Directeur Joaillerie & Art

Fine Art

Gloria Rolland, Directrice Fine Art, EMEA

Depuis 2021, le marché de l'art reprend de la vigueur, confirmant ainsi son attrait croissant.

Les ventes en ligne continuent de progresser (+6 % en 2022), tandis que le marché dans son ensemble se stabilise avec une croissance globale de 3 % en 2022, marquée par des ventes record.

Nos clients professionnels de l'art multiplient leur participation aux foires, leurs collaborations avec de grands musées ou centres d'art à travers le monde, tout en faisant face à des défis conjoncturels. Augmentation des coûts notamment ceux liés au transport, incertitude géopolitique : cet environnement nécessite une approche proactive dans la gestion des risques, mais peut également représenter une opportunité d'innovation en termes de modèle économique. En tant que courtier spécialisé, nous veillons à ce que le marché de l'assurance de l'art fasse preuve de compétitivité y compris dans les années à venir, afin d'accompagner au mieux nos clients dans la protection de leur activité.

Nous observons aussi un véritable dynamisme du côté des collectionneurs, tant individuels qu'entreprises, ce qui implique une gestion spécifique des risques liés à la valeur croissante de leur patrimoine artistique. Art contemporain, objets de design ou encore montres de luxe : nous mettons tout en œuvre afin d'optimiser la couverture de ces biens précieux contre les risques de vol, perte ou dommages, au service de clients passionnés et exigeants.

Sur le plan géographique, le marché de l'art reste prédominant aux États-Unis, où sont organisées des expositions et des ventes prestigieuses. Nos clients ont accru leurs investissements et déplacements dans cette région, notamment à travers l'ouverture de nouveaux espaces d'exposition ou de stockage.

Toutefois, cette concentration soulève des défis pour les assureurs, qui doivent adapter leurs capacités et programmes de réassurance aux risques spécifiques liés à cette région, tels que les catastrophes naturelles.

Le marché de l'art en Chine connaît un léger recul du fait de la politique réglementaire de ce pays, toutefois une part significative de nos clients développe son activité sur ce marché incontournable.

Au sein de notre division International Fine Art & Design chez Diot-Siaci-Driesassur nous protégeons les œuvres d'art et objets de collection où qu'ils se trouvent.

Grâce à nos partenariats internationaux en Afrique et à la présence de notre groupe en Europe, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis et en Asie, nous accompagnons nos clients afin de contribuer à la préservation du patrimoine artistique et culturel dans le monde entier.

Présents en Suisse, en France, en Belgique, en Italie et aux Etats-Unis, nous accompagnons nos clients dans le monde entier, y compris au Royaume-Uni, en Chine et en Afrique à travers notre réseau international.

À partir d'une analyse approfondie de vos besoins, nous vous conseillons et recherchons pour vous les solutions d'assurance les mieux adaptées. Parce que votre activité ou votre collection évoluent, nous nous assurons que les garanties de votre contrat puissent vous accompagner dans ces développements.

Notre offre comprend un réseau d'experts en art, un savoir-faire en logistique internationale, un accompagnement dans les aspects réglementaires et une expertise en gestion des sinistres.



Gloria Rolland,
Directrice Fine Art, EMEA

Assurance-Crédit, Cautions, Financement

Philippe Puigventos, Président de Diot-Siaci Crédit

Tendance générale du marché

Alors que la croissance mondiale ralentit et que l'on nous annonce une forte reprise des défaillances d'entreprise, les indicateurs résistent, hormis dans quelques secteurs fortement impactés par l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse de la consommation.

La performance globale des assureurs crédit sur le premier semestre permet de maintenir un niveau d'appétit aux risques compatible avec nos attentes, mais cette tendance est à surveiller de très près en fonction de l'évolution de la sinistralité sur les prochains mois.

Capacité du marché

Après la crise du Covid, les assureurs-crédit avaient libéré de la capacité pour accompagner la forte reprise économique et l'augmentation des prix des matières premières, dans un contexte de sinistralité excessivement faible.

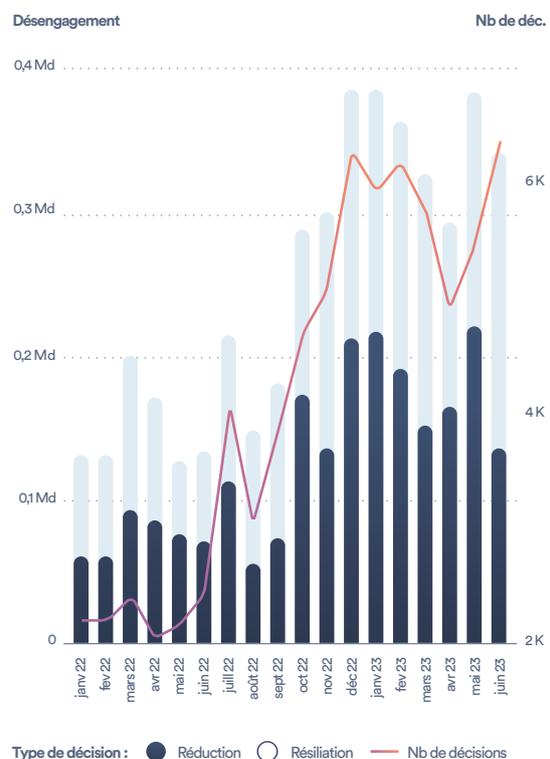
Le resserrement monétaire des banques centrales, ayant pour conséquence une baisse de la croissance mondiale et une augmentation des défaillances depuis début 2023, les capacités des assureurs-crédit deviennent plus rares et principalement dans les pays ou les secteurs les plus impactés par ce ralentissement.

Évolution des garanties

Diot-Siaci Crédit publie un baromètre trimestriel qui s'appuie sur :

- Le taux de désengagement, qui mesure les réductions et résiliations des garanties,
- Le taux de satisfaction qui mesure les garanties accordées face aux besoins exprimés

Niveau de désengagement des assureurs-crédit



Nous constatons une accélération du rythme des désengagements, ce qui était attendu, dans le sillage de la publication des états financiers 2022. Les comptes des entreprises ont été impactés par l'augmentation des charges, la hausse des taux d'intérêt et les difficultés d'approvisionnement.

Taux de satisfaction : Indice 100 en 01/2020



Les assureurs-crédit accordent des garanties sur des entreprises en intégrant la prévention du risque de non-paiement à horizon 6-9 mois.

Après une forte progression sur la période 2020/2022, le taux de satisfaction s'érode progressivement trimestre après trimestre.

Si cette évolution traduit la volonté des assureurs de ne plus fonctionner par à-coups, il n'en demeure pas moins qu'ils opèrent un resserrement progressif de leur politique de souscription conforme à l'évolution de la situation économique et la hausse significative du niveau des défaillances.

Si certains secteurs restent encore épargnés, le secteur du bâtiment et de la distribution dictent l'évolution globale de cette courbe.

Dynamique tarifaire

En dépit du ralentissement économique et de certains sinistres majeurs qui ont marqué le secteur de l'assurance-crédit début 2023, notamment au Brésil, le loss ratio des assureurs reste bon au terme du premier semestre 2023. Les indices peuvent rapidement évoluer négativement compte tenu des expositions sur certains secteurs plus touchés par la conjoncture actuelle.

Forte de la bonne tenue de leurs résultats intermédiaires, la tendance des prix reste stable.

Diot-Siaci Crédit est leader en France du courtage spécialisé en assurance-crédit, en cautions et financement. Il s'appuie au niveau international sur le plus puissant réseau de correspondants (ICBA + 600 experts dans plus de 50 pays), nous permettant d'accompagner les grands groupes dans leur développement international.

115 experts composent nos équipes et nous nous appuyons sur des outils technologiques performants permettant de délivrer des reportings de qualité à nos clients. Ces outils s'appuient sur des API développées avec les assureurs et nous permettant de suivre plus de 100 milliards d'euros de garanties. Grâce à cette surveillance, nous éditons le seul baromètre, trimestriel, du marché sur l'assurance-crédit.

Nos équipes sont mobilisées pour apporter des solutions innovantes et performantes pour faire face aux évolutions du marché et aux besoins de nos clients sur les marchés de l'assurance-crédit, des cautions ou des financements.



Philippe Puigventos,
Président de Diot-Siaci Crédit

E.S.G.

(Environnement, Social, Gouvernance)

Elisabeth Rafael Barão, Responsable RSE

Audrey Bernard, Directrice Exécutive Responsabilité Civile & Environnement

Benoît Bougnoux, Associé, Arengi

Frédéric Durot, Directeur Général Global P&C

Stanislas Legaît, Directeur Analytics & ART

Mickaël Robart, Global Head of International Financial Lines & Cyber Practice

Introduction

Les priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont devenues un enjeu majeur dans la manière dont les entreprises planifient et opèrent leur stratégie. Si les entreprises concernées communiquent plus largement sur leurs plans ESG, il n'en demeure pas moins qu'elles peinent encore à définir les critères de performance qui leur permettront de suivre l'évolution de leur stratégie ESG et de la comparer aux autres acteurs de leur secteur. Pour autant, ces critères ont tout d'abord été bâtis sous un unique biais, celui de la performance financière qu'il convient de présenter aux marchés et investisseurs, le secteur financier ayant été à l'initiative des premiers projets « Green » dès 2006.

Il n'en demeure pas moins que ces initiatives, sans intervention des pouvoirs publics nationaux ou européens, ont rencontré un fort succès auprès des investisseurs qui souhaitent de plus en plus investir dans le « vert ».

Depuis l'Accord de Paris de 2015 dans le cadre de la COP21, les gouvernements et les régulateurs ont souhaité faire évoluer la transparence des entreprises en matière de publication d'informations extra financières pour une meilleure maîtrise et surveillance de leurs risques liés principalement à l'évolution du climat, et des risques sociaux associés ce qui a motivé / d'où le plan de finance durable de la Commission Européenne en 2018.

ESG : L'industrie de l'assurance, entre sélection des risques et innovation

Investissements des entreprises d'assurance

Directive n° 2019-208
SFRD – investissements « durables » complétée par de nombreux actes

Mutation d'un secteur et risques de disparition

Pacific Gas and Electric première faillite d'entreprise liée au changement du climat

Adaptation des polices d'assurance

Nouveaux risques – par exemple RCMS

Corporate

Etablissement de déclaration de performance extra-financière (Renforcement des déclarations (SFDR, CSRD))



Assurance paramétrique

Dans une logique ESG, l'industrie de l'assurance peut être actrice de l'ESG

Devoir de vigilance

Vers un renforcement des obligations face à des acteurs déterminés

Aspects actuariels et comptables

Récurrence des événements, aggravations des risques portés

Greenwashing et litiges climatiques

Attention aux pratiques commerciales trompeuses
2180 litiges en cours dont 22 concernant des acteurs en France

Si cette transition comporte des risques financiers majeurs, qui pourraient même conduire à la disparition de certains acteurs, le rôle des acteurs l'industrie de l'assurance, et l'un de ses moteurs, l'intermédiaire d'assurance, doivent dès aujourd'hui poser les bases de la gestion de l'accompagnement des entreprises dans leur transition, en développant les services d'aide à la qualification de leurs expositions aux risques, pour leur permettre de les anticiper et atténuer, et d'en transférer la charge.

Changement de paradigme de la RSE à l'ESG : plus d'ambition et de rayon d'actions pour les courtiers et gestionnaires de risques du fait d'une approche non plus systématique mais systémique

Les enjeux relatifs au développement durable ont connu un engouement une mutation ces dernières années, en passant de la logique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui a pris son essor au milieu des années 2000 autour de 3 piliers (Environnemental, Social, Economique) puis à celle d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui a progressivement pris place 10 à 15 ans plus tard. Cette évolution découle tant de la mise en place d'un cadrage réglementaire que d'une prise de conscience des acteurs de l'économie.

L'évolution a consisté essentiellement à passer d'une vision basée sur un référentiel (Global compact = Pacte mondial, lancé au Forum économique mondial de Davos en 1999 par l'ONU) à une dimension beaucoup plus intégrée où la gouvernance des entreprises a un rôle majeur à jouer mais aussi dans le champ réglementaire.

L'évolution conceptuelle de la RSE vers l'ESG a consisté à passer d'une approche « systématique » à une approche « systémique » sous-tendant un corpus réglementaire, conceptuel et méthodologique basé sur :

- une intégration dans l'ensemble du système économique et des gouvernances macro comme microéconomiques
- le développement d'exigences réglementaires visant non plus seulement à identifier l'impact d'une entreprise sur son environnement (comme la Loi NRE le demandait dès 2001 en France avec une annexe extrafinancière pour les entreprises cotées en France, aux USA, la Loi dite « SOX » (Sarbanes – Oxley) de 2002 imposa des règles strictes de transparence à toutes les sociétés cotées aux USA...) mais aussi, et surtout, **les risques qui pèsent sur un agent économique donné du fait de ces enjeux transitionnels.**

Le secteur de l'assurance est particulièrement exposé, ce de 3 façons suivantes selon le rôle considéré :

- **employeurs et exploitants d'installations du secteur tertiaire** pouvant subir la transition climatique, exposé aux défis environnementaux, sociétaux et sociaux, et devant adapter voire repenser sa gouvernance ;
- **investisseurs financiers**, particulièrement les assureurs et réassureurs. Les entreprises de courtage sont moins exposées sur ce point. Il s'agit de la problématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- **assureurs ou acteurs de l'acte d'assurer ou de réassurer** : le rôle de l'assurance (et réassurance) est clé pour le soutien de l'économie. La durabilité de ce secteur est donc clé en matière d'ESG, mais aussi les choix stratégiques effectués par ces secteurs pour tenter d'orienter les placements dans un sens favorable à la durabilité de notre système. Le secteur de l'assurance subit également des contraintes fortes, avec des injonctions contradictoires entre l'intérêt économique à court terme et celui plus à long terme des choix effectués. **Le rôle du courtage, par la façon dont il conseille et oriente les placements, est également clé.**

Comment Diot-Siaci anticipe cette transition ? Quelle organisation au service de nos clients souhaitons-nous développer ? Quelle valeur ajoutée vous sera-t-elle proposée ? Autant de questions auxquelles le présent document propose d'apporter un éclairage. Pour cela, nous allons présenter :

- l'état de la réglementation et ses enjeux,
- l'impact de l'ESG pour Diot-Siaci en tant qu'employeur et exploitant de sites tertiaires,
- les principales initiatives et défis en tant que courtier placeur,
- nos initiatives en matière de conseil en analyse et gestion de risque.

Etat de la réglementation et enjeux

Après le règlement SFDR (Sustainable Financial Disclosure Regulation) de novembre 2019, le règlement Taxonomie de juin 2020, les directives CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et bientôt CSDDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) poursuivent la construction réglementaire déterminant les obligations s'imposant aux entreprises établies sur le territoire de l'Union Européenne en matière de durabilité, soit le traitement des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La CSRD, adoptée le 14 décembre 2022, et ses actes délégués (European Sustainability Reporting Standards – ESRS) va impulser des évolutions majeures sur le reporting de durabilité. Sa mise en application s'effectue en plusieurs vagues à compter de janvier 2025 sur l'exercice 2024 pour les entreprises déjà soumises à la NFRD¹ (Non Financial Reporting Directive), dispositif remplacé par la CSRD.

A l'heure où ce livre blanc est écrit, les standards de reporting, remis à la Commission Européenne par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) en novembre 2022, sont toujours en cours de finalisation suite à une période de consultation close le 7 juillet 2023. L'acte délégué consacrant les ESRS en droit, ainsi qu'un guide sur les points d'interprétation sont encore attendus.

Si le cadre réglementaire (incluant la transposition en droit national) n'est donc pas encore définitivement fixé, les enjeux de ce changement de régime sont d'ores et déjà clairement identifiés :

Le périmètre d'applicabilité

avec près de 50000 entreprises concernées à échéance 2028, contre environ 12000 sous l'ancien régime (directive « NFRD » ou Non-Financial Reporting Directive) - ceci implique donc que des ETI ou PME seront soumises à des obligations, certes allégées pour les PME mais impliquant une charge de conformité nouvelle pour ces organisations a priori moins outillées que les grands groupes.

Un changement d'échelle du reporting de durabilité

tant en nombre de thématiques couvertes (10 thèmes répartis entre Environnement, Social et Gouvernance²) qu'en profondeur d'information à fournir, notamment quantitatives, (par exemple sur les conséquences des enjeux ESG pour l'entreprise et leur prise en compte par la stratégie d'entreprise).

La double matérialité

comme « porte d'entrée », grille de lecture et de sélection des enjeux ESG -impacts, risques ou opportunités- devant être traités dans le reporting. Doivent ainsi être couverts les enjeux matériels pour les tiers et l'environnement (matérialité d'impact) et/ou pour les revenus, coûts, cash-flow ou bilan de l'entreprise (matérialité financière). Empruntant fortement aux concepts de cartographie des risques, l'évaluation de matérialité de ces enjeux doit d'après les normes sinon s'intégrer, du moins s'inscrire en cohérence avec le pilotage des risques de l'entreprise. Ceci n'est pas sans poser un certain nombre de défis en pratique, les approches tirées des normes ou de leur interprétation pouvant s'avérer complexes, spécifiques, avec des critères d'évaluation différenciés en fonction des natures d'enjeux considérées, et un principe directeur de transparence ne recoupant pas nécessairement avec les finalités de la gestion des risques de l'entreprise.

1. Sociétés cotées sur un marché réglementé de l'Union Européenne, comptant plus de 500 salariés, avec un bilan supérieur à 20 M€ ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€.

2. Correspondant aux 10 standards de reporting thématiques : Environnement : Climat, Pollution, Eau & Ressources Marines, Biodiversité & Écosystèmes, Économie Circulaire ; Social : Employés, Employés dans la Chaîne de Valeur, Communautés affectées, Consommateurs & Utilisateurs Finaux ; Gouvernance : Éthique des Affaires)

Un changement d'horizon de temps du reporting,

la matérialité et la prise en compte des impacts, risques & opportunités devant s'envisager d'après les nouvelles normes à court terme (1 an), mais également à moyen (5 ans) et long terme (plus de 5 ans, voire 10 ans pour les enjeux liés au climat). Une entreprise pourra ainsi être amenée à traiter des conséquences de la montée des eaux liée au changement climatique sur ses actifs industriels, sa chaîne de valeur, sa stratégie d'implantation.

La connectivité avec les comptes,

des informations quantitatives, notamment sur les conséquences financières (en termes bilanciaux, de revenus, de coûts, de cash flows futurs) des risques ou opportunités ESG et leur traitement. Il s'agit là d'un changement de paradigme majeur, se traduisant en pratique par une implication singulièrement accrue des directions financières dans les travaux de préparation du reporting.

La perspective d'un passage en assurance raisonnable sur la vérification

du reporting par les Organismes Tiers Indépendants (OTI). Si la vérification du reporting sera dans un premier temps effectué en régime « d'assurance limitée », le texte de la directive prévoit un passage en « assurance raisonnable » 6 ans à compter de son vigueur soit janvier 2029. Le reporting de durabilité, les travaux, processus et outils le sous-tendant seront donc soumis à un niveau de diligences d'audit similaire à celui du reporting comptable. Des évolutions majeures sont donc à attendre, par exemple sur la structuration du contrôle interne des processus & outils concourant à la production d'informations ESG, ou l'émergence probable d'une filière d'audit spécialisée.

En parallèle, d'autres normes ou législations se développent au-delà de l'Union Européenne. On citera notamment :

- les IFRS S1 (General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information) et S2 (Climate-related Disclosures), publiées par la fondation IFRS et en son sein l'ISSB (International Sustainability Standards Board).

A la différence de la CSRD, les normes IFRS se basent sur la seule matérialité financière.

Les standards S1 et S2 sont applicables à compter de l'exercice 2024, à la décision des autorités de chaque pays.

- le projet de « climate disclosure rule » de la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine, attendu pour le dernier trimestre 2023 pour application sur l'exercice 2024 ;
- les travaux en cours sur des référentiels / recommandations internationaux, notamment émanant de la Task force on Nature-related Financial Disclosures ou TNFD, suivant un parcours similaire à la désormais bien connue Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Ces développements appellent **trois observations** :

- une rationalisation des normes & référentiels internationaux est en cours, la fondation IFRS ayant absorbé et/ou repris les travaux des différents organismes préexistants : CDSB, IIRC, SASB, VRF, TCFD ;
- le constat est similaire entre la CSRD européenne et les IFRS ou autres référentiels (TCFD notamment), un travail de mise en concordance entre normes de reporting ayant été produit. Un émetteur européen effectuant son reporting sous régime CSRD est donc susceptible de se conformer du même coup aux principaux référentiels internationaux, dont les IFRS S1 & S2, TCFD, TNFD ;
- le travail d'harmonisation reste en revanche à produire entre l'Europe et les normes internationales portées principalement par la fondation d'IFRS d'une part, et les textes à paraître aux Etats-Unis d'autre part, à commencer par celui traitant le reporting climat. La vigilance est donc de mise pour les « FPIs » (Foreign Private Issuers), soit les entreprises non américaines cotées aux Etats-Unis, la SEC ayant déjà alerté les émetteurs sur de potentielles différences de traitement entre investisseurs des deux côtés de l'Atlantique, liées aux éventuels écarts en terme d'exigence ou format de reporting. Il n'est pas à exclure que l'histoire se répète, avec la coexistence durable de cadres distincts pour le reporting de durabilité, à l'image des IFRS et US GAAP pour les comptes.

Impact de l'ESG pour Diot-Siaci

La RSE est l'un des enjeux prioritaires de notre plan stratégique à 5 ans : Horizon 2027. Notre vision d'un avenir durable et serein, inscrite dans notre raison d'être, démontre notre volonté de devenir un acteur de confiance et de référence en matière de RSE.

En réponse aux attentes de plus en plus fortes de nos parties prenantes en matière de RSE et de transparence de nos performances extra financières, nous avons décidé d'accélérer sur tous les fronts et notamment sur celui de notre propre Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en faisant de cette préoccupation un des piliers de notre stratégie pour les cinq prochaines années. Le dérèglement climatique contribue à favoriser des crises sociales, économiques et environnementales, ce qui impacte notre métier d'assureur. En parallèle, les évolutions sociétales et technologiques, notamment celles liées au travail, ou aux inégalités agissent comme un accélérateur, voire un catalyseur de ces crises et des transformations qui les accompagnent.

C'est pourquoi nous avons souhaité répondre de manière forte à cette urgence avec des engagements concrets autour des 4 axes d'engagements ci-après, reflet des attentes de nos parties prenantes internes et externes :

- être un employeur responsable, inclusif et bienveillant pour protéger nos collaborateurs,
- être un acteur solidaire et citoyen,
- accompagner nos clients vers une croissance durable en maintenant un comportement éthique et rigoureux, en adéquation avec l'exercice d'une profession réglementée,
- réduire l'impact environnemental de nos activités et préserver la biodiversité.

Autant d'objectifs qui contribuent à faire de Diot-Siaci une entreprise engagée envers la société, et auprès de ses clients pour qu'ils puissent continuer à innover tout en maîtrisant et limitant les risques de leurs propres activités.

Au cœur de notre stratégie qui positionne notre Groupe comme le leader Indépendant européen d'envergure mondiale de son secteur, se trouvent nos valeurs : l'esprit entrepreneurial, l'excellence, la confiance et le collectif. Portées par nos collaborateurs et nos actionnaires, elles s'expriment dans nos engagements et inscrivent ainsi notre démarche RSE dans la stratégie globale d'entreprise.

Initiatives et défis dans notre rôle de courtier

En tant que courtier, nous sommes pleinement acteurs de la stratégie RSE ESG de nos clients mais également de nos partenaires porteurs de risques en ce que nous subissons des contraintes dans notre métier de placement mais nous avons également des opportunités de prendre des initiatives, voire de donner du sens à notre rôle.

Défis : nous faisons face à de nombreuses contraintes induites par la transition climatique :

- Tentation des assureurs de se retirer de risques considérés comme aggravés, alors qu'ils sont favorables en matière de transition climatique : nous devons challenger les assureurs en leur renvoyant à la nécessité d'une politique ESG vertueuse, tout en mettant l'accent auprès des clients sur le respect des normes et bonnes pratiques en prévention. Les exemples sont nombreux, et se comprennent dans le strict cadre de l'économie de l'assurance :
 - ▮ difficultés voire refus d'assurer des installations de panneaux photovoltaïques en raison de l'aggravation que cela apporte sur les qualités de risques en dommages des bâtiments qui les héberge ;
 - ▮ conséquence des feux de forêt pour lesquels certains assureurs Dommages mais de nombreux assureurs Responsabilité civile imposent des exclusions ou des restrictions de couvertures.

- Aggravation croissante de la sinistralité Événements naturels liée à la transition climatique (phénomènes convectifs, cyclones, phénomène de gel/neige, inondations, sécheresse, etc.) qui ont un impact majeur sur l'économie de l'assurance et sur la façon d'opérer le métier de courtier. Ce dernier doit être capable d'appréhender les problématiques techniques, actuarielles, et identifier des solutions alternatives. Pour cela, Diot-Siaci a massivement investi en matière d'Analytics & ART, de réassurance et de technicité des équipes de courtage.

Nos principales initiatives

En tant que courtier, il est difficile de nous retirer de certains secteurs, comme le font certains assureurs (exclusion du charbon, pour certains du pétrole, imposition d'exclusion pour certaines opérations, comme le forage en Arctique vu récemment sur le marché). Nous devons accompagner l'économie dans sa globalité et pour cela nous prenons les initiatives suivantes :

Soutenabilité des garanties d'assurance

Nous mettons beaucoup d'ingrédients pour promouvoir la soutenabilité des entreprises par des analyses de risques, en multipliant les recherches d'alternatives par des solutions de placements innovantes, ou la mise en œuvre de véhicule d'autoassurance.

Le cas des « Pertes d'exploitation » et de la « cyber assurance » sont révélateurs.

- **La promotion et la maîtrise de la garantie des « Pertes d'exploitation »** est une façon tangible de promouvoir le volet sociétal en contribuant au maintien de l'emploi suite à un sinistre. En effet, l'assurance Pertes d'exploitation est un bon remède contre les licenciements économiques, en permettant à l'entreprise de se relever économiquement d'un sinistre majeur.
- **Promotion de la Cyber Assurance** : au-delà de la protection des données personnelles, le lien entre la Cyber Sécurité et les objectifs environnementaux se renforcent. Les cyberattaques peuvent être à l'origine de « sinistres environnementaux » et certains

secteurs sont fortement exposés comme la chimie, du nucléaire, l'énergie, le traitement des eaux et des déchets, qui sont soumis ainsi à des obligations renforcées de cyber sécurité au travers des directives NIS et les lois de programmation militaire (LPM) successives depuis 2013. En outre, la digitalisation des organisations et la sécurisation des infrastructures qu'elle suppose est intégrée dans les stratégies relatives aux objectifs environnementaux en ce qu'elles permettent de réduire les impacts sur l'environnement, par la réduction des déplacements consommateurs d'énergie fossile par exemple, mais aussi la réduction des espaces des locaux d'entreprise avec le développement du télétravail, qui doit impérativement inclure un niveau de Cyber Sécurité identique à celui existant dans les locaux de l'entreprise.

Diot-Siaci a développé une approche à 360° permettant d'accompagner nos clients, au travers d'outils propriétaires et de partenariats avec des avocats, experts en cybersécurité, loss adjusters, dans l'analyse, la cartographie, la quantification des risques, préalables indispensables à l'étude de tout placement d'un programme de Cyber Assurance, ainsi que la remédiation, le calcul des pertes et le règlement optimisé par l'assurance ou son transfert via des solutions alternatives telle qu'une solution captivée.

- **Au titre des garanties de Responsabilité Civile**, la documentation des expositions de nos clients et des mesures de prévention de leurs risques sont primordiales : devant le manque d'appétit des assureurs pour les énergies renouvelables, l'émergence de nouvelles exclusions (wildfire ou encore zone AMAP de la région arctique) et les suppressions de certaines garanties liées aux événements naturels (rachat en cas de faute de l'assuré) Diot-Siaci accompagne ses clients dans la collecte d'informations de souscription, l'objectivation de leurs risques et la diffusion de leur politiques de prévention contractuelle. Cette approche se traduit également par la vigilance des équipes techniques quant à la négociation d'exclusions suffisamment formelles et limitées, leur circonscription territoriale ou encore l'adaptation des limites de garantie ou des montages d'assurance.

- **Au titre des garanties de Risques Environnementaux**, Diot-Siaci accompagne les clients vers une croissance durable notamment par notre activité de conseil et de placement de contrats d'assurance spécifiques qui prennent en charge les dommages d'atteintes à l'environnement causés aux tiers, aux biens de l'entreprise et à la biodiversité. Cet accompagnement se poursuit à l'occasion de la survenance de sinistres environnementaux dont la bonne gestion est essentielle dans le contexte de renforcement des obligations pesant sur les entreprises (directive CSRD et normes ESRS applicables progressivement à horizon 2024).
 - En Responsabilité Civile, de façon générale, **la crise climatique a alimenté une hausse mondiale des litiges climatiques** à savoir des réclamations découlant de l'incapacité à atténuer le changement climatique. Ce constat est appuyé notamment par une étude de 2022 de la London School of Economics and Political Science. Il est à noter que le Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE) vient d'éditer un rapport sur les contentieux climatiques dans le cadre du devoir de vigilance intitulé « Global Climate Litigation Report: 2023 Status Review ». Sur la base des affaires en cours jusqu'au 31 décembre 2022, on observe une augmentation importante des litiges climatiques à l'échelle mondiale : 2 180 en 2022 contre 884 en 2017. 70 % du total des litiges ont été déposés aux États-Unis alors que seulement 1 % sont en France. Pour l'avenir le rapport prévoit une augmentation des contentieux portant sur les migrations climatiques ainsi que des affaires portant sur la responsabilité à la suite d'événements météorologiques extrêmes.
- Incitation à l'amélioration de la performance carbone des actifs*
- **Développement de garanties dites « vertes »** permettant d'accompagner les assurés après sinistre pour les aider à financer les mesures d'adaptation qu'il souhaiterait prendre ou que la réglementation lui imposerait.
 - **En flottes automobiles, le développement et l'incitation des réseaux de garages agréés** tant carrossiers, mécanique que vitriers, permet d'encadrer la qualité des employeurs mais également de mieux contrôler l'utilisation des « pièces de réemploi » (PRE) dont l'utilisation est progressivement en croissance sur le marché français (voir focus spécifique dans la partie « Flottes automobiles »).
 - **En Construction et Energie, nos équipes accompagnent nos clients pour trouver les meilleures garanties pour leurs projets de production d'énergies renouvelables (ENR)** : Le développement et l'exploitation de projets ENR présentent de nombreux risques qui ne rencontrent pas nécessairement « l'appétit » des assureurs du marché : centrales photovoltaïques, fermes éoliennes, centrales biogaz, méthanisation, géothermie, barrages hydrauliques, etc. En mettant notre savoir-faire et notre capacité de création de solutions d'assurance à la disposition de nos clients et de leurs investisseurs, Diot-Siaci contribue à la pérennité et la solidité de chaque opération en tenant compte de ses spécificités et de ses caractéristiques, y compris en ce qui concerne leurs impacts sur les milieux naturels et les relations avec les parties prenantes. Au-delà de la sécurisation financière par l'assurance soutenant la viabilité de tout investissement durable, l'accompagnement de Diot-Siaci se traduit également par l'apport de notre expertise et de nos réseaux lors de sinistres, favorisant ainsi une meilleure résilience des organisations et de l'environnement.

- **Dans le domaine de la Construction nous favorisons l'innovation en trouvant des solutions pour garantir le réemploi** : le bilan carbone du réemploi dans le bâtiment est excellent. Mais en assurance décennale, la réutilisation de matériaux relève de Techniques Non Courantes difficilement assurables. Ce paradoxe limite la diffusion de cette bonne pratique. Diot-Siaci est particulièrement attentif à ces questions et en combinant actions d'information, de prévention et nos partenariats avec les assureurs, nous favorisons la mise en place de solutions de protection et l'essor du réemploi.
- **Pour le secteur de l'Immobilier, nos solutions combinées favorisent la réhabilitation des friches et contribuent à participer à l'objectif du Zéro Artificialisation Nette** : Les solutions d'assurance du désamiantage et du passif environnemental mises en place par Diot-Siaci permettent de limiter l'artificialisation des sols en limitant les risques des aménageurs et des maîtres d'ouvrage face à des fonciers à dépolluer en vue de leur redéveloppement et réutilisation.

Amélioration de la performance carbone des processus opérationnels

Expertise à distance : nous faisons la promotion dès que c'est possible de l'expertise à distance, afin de réduire l'empreinte carbone des opérations d'expertise.

Protéger les dirigeants et entreprises dans le cadre turbulent de la transition climatique

Nous développons des solutions qui accompagnent les sociétés et/ou leurs dirigeants :

- **Responsabilité civile environnement** : nous avons développé des extensions de garantie permettant de couvrir les risques de responsabilité.
- **Assurance de Garantie de Passif environnemental** au moment de cession d'actifs dans les opérations de fusion/acquisition : nous proposons une offre « assurance transactionnelle » avec des acteurs en capacité d'accompagner ces opérations y compris sur les risques environnementaux révélés pendant les due diligences (y compris pollution historique d'un site).
- **Responsabilité de la société cotée et de ses dirigeants** en qualité d'émetteur de titre en cas de mise en cause pour non-respect de ses engagements ESG : au-delà de la violation des réglementation financières nous avons fait évoluer les offres des assureurs afin d'intégrer dans les garanties les conséquences d'une mise en cause relative à la communication extra-financière des entreprises.
- **Responsabilité de la société et de ses dirigeants** en qualité d'employeur en cas de mise en cause pour violation des règles liées à l'emploi : la gestion sociale de l'entreprise peut être accompagnée et en cas de conflit, l'assurance des réclamations liée à l'emploi, lorsqu'elle est mise en œuvre avec prudence, permet de résoudre des conflits préjudiciables à l'image de la société et à l'atteinte de ses objectifs ESG. L'assurance devient un outil de médiation interne des conflits.
- **Responsabilité des banques et fonds d'investissement** relatifs à la distribution de produits « ESG » y compris en cas « d'allégation environnementale » fausse ou trompeuses : la notion de réclamation de groupe et de faute professionnelle nécessite d'être revue notamment pour éviter que l'exclusion classique du défaut de performance ne soit applicable aux objectifs ESG des Banques et Fonds d'investissement.

Notre rôle de Conseil en Analyse et Gestion de risques

Afin d'accompagner nos clients dans leur gestion des risques et dans leur reporting extra-financier, notre équipe Analytics & ART a développé une proposition de valeur sur l'étude de l'exposition aux événements naturels liés au climat, telles que les catastrophes naturelles et les modifications graduelles de l'environnement.

En effet, la directive CSRD (Corporate Sustainable Reporting Directive) définit un cadre de reporting obligatoire sur les risques et opportunités liés à la transition climatique qui concerne les entreprises cotées et les grandes entreprises en Europe. Une des obligations dans le reporting est l'étude des risques physiques affectant l'entreprise ainsi que sa chaîne de valeur.

Nous proposons donc d'analyser et de quantifier les risques actuels et futurs en nous basant sur les scénarios du GIEC à plusieurs horizons. Pour cela, nous avons développé un partenariat avec Munich Re, qui met à notre disposition son outil d'évaluation des risques actuels et futurs. Nous utilisons également des données open source, comme par exemple celles du GIEC. Les périls étudiés sont par exemple le tremblement de terre, l'inondation, les tempêtes en vision actuelle, les vagues de chaleur, les sécheresses, l'évolution des températures en vision prospective.

Nous avons développé un algorithme qui compare l'exposition de nos clients, grâce à la géolocalisation de leurs sites, avec les informations collectées sur les différents périls, et produit une base de données avec plus de 200 indicateurs pour chaque site, ainsi qu'un rapport fournissant une analyse détaillée et visuelle pour les sites à prioriser, c'est-à-dire les plus exposés en termes d'aléa et de valeur assurée.

Colonne vertébrale et porte d'entrée du reporting sous régime CSRD, l'analyse de double matérialité décrite dans le standard ESRS 1 emprunte largement aux approches d'Enterprise Risk Management (ERM). Elle implique notamment un alignement et une mise en cohérence avec la cartographie et le pilotage des risques de l'entreprise. Capitalisant sur ses expertises & expériences de spécialiste ERM, Arengi intervient auprès des Risk Managers, Directions Financières ou Directions RSE en support tant sur le volet méthodologique que sur le fond, notamment sur les évaluations de matérialité financière des impacts, risques ou opportunités ESG.

Les défis ne manquent pas – on citera pour exemple, en retour d'expérience de missions récemment réalisées :

- l'alignement des langages & cultures risque / finance d'une part, RSE d'autre part ;
- la gestion d'un certain niveau de complexité méthodologique induit par les attendus CSRD / ESRS 1 et Organismes Tiers Indépendants (cabinets d'audit) anticipant sur les diligences en vérification des éléments de reporting à publier à compter de janvier 2025.

A titre plus spécifique, Arengi intervient sur des analyses aux bornes de thématiques ESG pré-identifiées – par exemple, risques & opportunités liées à la transition bas carbone, au sein de la thématique changement climatique / ESRS E1) - sur la formulation et le paramétrage de scénarii, susceptibles d'alimenter des travaux de modélisation réalisés par les experts Analytics de Diot-Siaci.

Diot-Siaci Global Partners

Le réseau international de Diot-Siaci

Roderic Upton, Directeur Coordination et Réseau International

Mélanie Joubert, Directrice adjointe

Notre expertise en matière de gestion de programmes internationaux

Le réseau Diot-Siaci Global Partners est composé de partenaires sélectionnés avec lesquels nous entretenons des relations de longue date sur tous les continents.

Comme Diot-Siaci, nos partenaires sont des courtiers indépendants qui comptent parmi les leaders de leurs marchés dans chaque pays ou zone géographique.

Nos partenaires sont sélectionnés sur la base de critères exigeants, notamment l'expertise technique la connaissance des marchés locaux et internationaux et le fonctionnement des programmes globaux. Les ressources qu'ils sont en mesure de déployer et la qualité de leurs services sont déterminants pour leur sélection afin d'être à la hauteur de nos exigences et des standards Diot-Siaci.

L'objectif de fournir la rigueur du plus haut niveau d'exigence est la valeur essentielle qui nous rassemble au travers d'un engagement commun pour l'excellence et la satisfaction de nos clients.

Des accords de co-courtage et une charte de services globale contractualisent nos engagements mutuels.

Ces engagements définissent :

- Les rôles de chacun selon un mode opératoire précis
- Nos attentes afin de répondre aux besoins des clients dans le monde entier
- Plus généralement, les règles et les outils pour administrer les programmes globaux (communication, gestion et reporting)

39

pays en Amériques

46

pays en Europe

9

pays au Moyen-Orient

32

pays en Asie-Pacifique

44

pays en Afrique



L'équipe coordination internationale

Chaque coordinateur est en charge de toutes les lignes d'assurances d'un client. Cela permet une gestion personnalisée et optimisée au travers d'une approche globale et une excellente connaissance des besoins spécifiques au cas par cas et en toute situation.

La transversalité et la proximité des coordinateurs avec les Directeurs de Clientèles et les équipes techniques permet une concertation rapide des spécialistes sur tous les sujets. Ce mode opératoire assure une communication directe, fluide et efficace avec les clients, les assureurs et les courtiers locaux. Cela représente une plus-value majeure dans le pilotage des programmes les plus sophistiqués sur tous les sujets administratifs, techniques et comptables des plus simples au plus complexes.

Ainsi, les coordinateurs suivent de près toutes les étapes de l'émission des polices au règlement des primes. Les termes et conditions des polices locales sont analysés avec nos partenaires locaux. La conformité des termes et conditions négociés ainsi que la conformité des bons usages et respect des pratiques du marché local vérifiés.

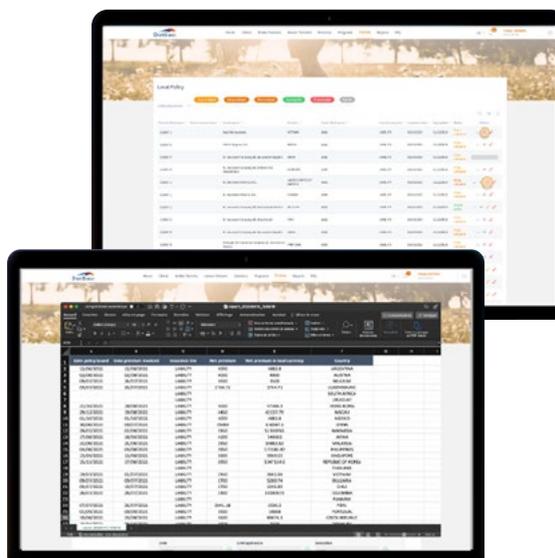
GlobalNet – un outil informatique de gestion unique

Diot-Siaci dispose d'un outil de gestion global développé spécifiquement pour faciliter la transmission des instructions, la vérification des polices et le suivi du règlement des primes.

GlobalNet consolide toutes les informations et documents en ligne pour donner une vision globale de vos programmes internationaux en temps réel et permet notamment de :

- générer et suivre les instructions détaillées
- consulter les résumés et originaux des polices locales
- fluidifier les échanges au sein du réseau international
- obtenir rapidement et aisément une vue d'ensemble des programmes et leur statut
- de générer des rapports.

Disposant d'un accès en ligne simple et efficace, GlobalNet offre une visibilité immédiate sur l'état de déploiement du programme en préservant la confidentialité et l'intégrité totale des données, depuis l'envoi des instructions jusqu'au paiement des primes.



Créée il y a plus de 25 ans et composée de collaborateurs multilingues de 34 personnes basée à Paris, le dispositif international de Diot-Siaci est transverse à l'ensemble des Business Lines opérationnelles de Diot-Siaci Corporate Solutions.

L'expérience des collaborateurs de cette équipe pour la mise en place, le pilotage et l'administration de programmes internationaux est de 12 ans en moyenne.



450 programmes



Présent dans plus de **170** pays



+ **6 000** polices locales



+ **30** spécialistes internationaux depuis Paris

Roderic Upton,
*Directeur Coordination et Réseau
International*
Mélanie Joubert, *Directrice adjointe*



Tendances du marché britannique dans le contexte actuel de transition globale

*Michael Goudime, Partner & Operations, Lockton Global Partnership
Alexandra Ciubotaru CBCI, Operational Resilience Manager
Lockton Companies LLP*

Ces dernières années, l'importance accordée au développement durable a conduit à des changements significatifs au niveau opérationnel, stratégique et législatif. On remarque notamment que des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont de plus en plus mises en place afin d'établir des objectifs tout en évaluant et en contrôlant la performance d'un organisme sur de nombreux aspects du développement durable. Les tendances ci-dessous ont été identifiées afin d'examiner de manière plus approfondie les changements opérés au Royaume-Uni.

Un paysage législatif fragmenté

Au Royaume-Uni, la réglementation concernant le développement durable est fragmentée en une série de lois britanniques et d'autres dérivées du droit européen¹. Compte tenu du manque de normalisation et de l'absence de loi consacrée aux différents aspects du développement durable, il existe une multitude d'organismes de réglementation² chargés de faire respecter les lignes directrices et les exigences en vigueur, en plus du gouvernement du Royaume-Uni :

- Financial Conduct Authority (FCA), autorité de conduite financière britannique,
- Financial Reporting Council (FRC), conseil d'information financière,
- Organismes de réglementation environnementale (Environment Agency, Scottish Environment Protection Agency et Natural Resources Wales).

1/2. ICLG (2023). *Environmental, Social & Governance Law UK 2023*. Retrieved from ICLG website (click [here](#)).

Exemples d'obligations d'information

1 *Streamlined Energy Carbon Reporting (SECR)* - déclaration simplifiée de l'empreinte carbone et de la consommation d'énergie : oblige les entreprises à déclarer leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone dans leurs rapports annuels³.

2 *Task Force for Climate-Related Financial Disclosure (TCFD)* - groupe de travail sur la déclaration des informations financières liées au climat : la FCA demande à certaines entreprises et SENCRL de faire apparaître dans leurs rapports annuels les informations financières liées au climat. Les organismes de déclaration doivent communiquer certaines informations comme les accords de gouvernance, la stratégie de gestion des risques, les principaux risques et opportunités, les conséquences, l'efficacité et la résilience, les indicateurs clés de performance (KPI) et les objectifs⁴.

3 *Code de gouvernance d'entreprise britannique (CGC)* : oblige les entreprises classées « premium » à communiquer sur leur gouvernance. Il fonctionne selon le principe « se conformer ou s'expliquer » qui consiste à permettre aux entreprises de s'écarter de ses dispositions sous réserve d'en apporter les explications adéquates⁵.

4 *Déclaration sur la diversité* : oblige les entreprises référencées à rendre des comptes sur la réalisation des objectifs de diversité mis en place par la FCA et à publier les données numériques sur la diversité, leur source et la méthode de collecte dans leurs rapports annuels⁶.

Compte tenu du manque de normalisation des déclarations, le gouvernement britannique cherche à mettre en place un ensemble de normes appelées les « UK Sustainability Disclosure Standards, (SDS) » sur la base de celles établies par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), Conseil international des normes de développement durable⁷. Les SDS britanniques « constitueront la base des prochaines exigences instaurées par la loi ou la réglementation britannique afin d'obliger les entreprises à déclarer les opportunités et les risques liés au développement durable, et notamment ceux découlant du changement climatique. »⁸

Évolution des priorités commerciales

En matière de développement durable, les attentes et les exigences des acteurs du marché sont influencées par le niveau actuel de l'accessibilité de l'information et de la connaissance générale, de la transparence et des rapports. Ces questions préoccupent désormais les conseils d'administration, notamment au sein des entreprises publiques.

La hausse de la sensibilisation ainsi que la prise de conscience concernant les effets de l'activité des entreprises sur l'environnement et la société influencent considérablement la trajectoire de croissance et de développement ainsi que les opérations et les processus. Les entreprises ne protègent pas seulement leur environnement, elles créent également de la valeur. Les secteurs ci-dessous ont ainsi évolué et intègrent désormais les questions de développement durable à leur stratégie commerciale et leurs décisions.

3. *Brightest (2023). UK Sustainability Reporting Requirements in 2023. Disponible [ici](#)*

4. *ICAEW (2023). TCFD and related UK reporting regulations. Disponible [ici](#)*

5. *Financial Reporting Council (2018). UK Corporate Governance Code. Disponible [ici](#)*

6. <https://www.davispolk.com/insights/client-update/new-diversity-and-inclusion-reporting-requirements-uk-listed-companies>

7/8. *Gov.UK (2023). UK Sustainability Disclosure Standards. Disponible [ici](#)*

- **Approvisionnement** : s'assurer de la cohérence des cibles et objectifs de développement durable auprès des fournisseurs est devenu une priorité pour les entreprises compte tenu des effets considérables de leurs chaînes d'approvisionnement sur la société et l'environnement. Établir des partenariats durables encourageant la gestion environnementale et la responsabilité sociale fait désormais partie des bonnes pratiques. Ces tendances ont été observées dans les processus de sélection des assureurs/courtiers : avant de faire leur choix, les clients demandent des informations sur les engagements et les efforts mis en œuvre par leurs partenaires en assurance en matière de développement durable, en interne comme en externe et sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Régimes d'assurance** : les entreprises demandent de plus en plus de solutions d'assurance qui, en plus de contribuer à leurs engagements en matière de développement durable, récompensent également leurs efforts, leurs engagements et leurs aptitudes en augmentant la capacité, en réduisant les taux de primes ou en améliorant les conditions générales.
- **Produits et services** : les entreprises réalisent une évaluation critique des effets provoqués tout au long de leur cycle de vie par les produits et services fournis et adaptent leur offre afin d'assurer leur durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- **Opérations quotidiennes** : les entreprises prennent en compte les enjeux du développement durable dans leurs décisions quotidiennes, notamment concernant le lieu des opérations ainsi que les processus et moyens mis en œuvre dans le cadre leur activité. Consommation et sources d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, sources et élimination des matériaux, modes de déplacement et alternatives durables, etc. Toutes ces décisions ont des répercussions sur le climat. Ceci dit, l'aspect social est tout aussi important : il s'agit de veiller à ce que les salariés soient traités équitablement, qu'ils soient protégés et qu'ils aient la possibilité

de progresser et de développer leurs compétences. On observe ainsi fréquemment la mise en place de processus et initiatives internes encourageant la diversité, l'équité et l'inclusion.

Des méthodes de gestion intégrée des risques

Le développement durable est souvent lié à la protection de l'environnement. Toutefois, ce concept regroupe de nombreux autres facteurs qui pourraient influencer la pérennité des entités. Les entreprises adoptent une approche holistique du développement durable et reconnaissent que ce dernier a des répercussions considérables sur leurs processus et procédures ainsi que sur la réalisation de leurs objectifs stratégiques. Bon nombre d'entre elles choisissent d'avoir recours à des méthodes de gestion des risques d'entreprise qui identifient, évaluent et atténuent les risques liés au développement durable en plus des autres risques éventuels.

Dans un contexte de perturbations constantes, il est devenu essentiel pour les entreprises de s'adapter et d'innover afin d'assurer leur croissance et la continuité de leurs activités sur le long terme. Elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à mettre en place une gestion intégrée des risques, ces derniers étant liés et non pas cloisonnés. Cette démarche leur permet de comprendre le paysage des risques en constante évolution ainsi que les facteurs internes et externes susceptibles de le modifier. Leurs capacités d'adaptation face aux situations inattendues et potentiellement catastrophiques s'en verront ainsi améliorées.

Évolution des marchés d'assurance

Avec l'implication globale de tous les secteurs dans le développement durable et la place croissante que prend ce sujet, le marché de l'assurance est en pleine transition et voit ses

priorités et ses objectifs stratégiques évoluer. Le marché fait face à une pression grandissante de ses différents acteurs (autorités de régulation, investisseurs, clients et même salariés) afin qu'il adopte des pratiques durables. Cette pression s'intensifie avec l'augmentation de l'exposition des porteurs de risques à la surveillance et la poursuite des militants.

Les assureurs prennent ainsi en compte les questions de développement durable dans leurs décisions, leurs activités de souscription et leurs stratégies d'investissement. Toutefois, les tendances actuelles varient selon les acteurs du marché. Chaque assureur expose en effet un niveau de maturité différent dans cette phase de transition. Des efforts sont faits pour revoir les produits d'assurance existants et proposer des solutions plus durables, le but étant de contribuer in fine à la résiliation des propres objectifs et attentes des assurés en matière de développement durable.

Alors que ce sujet n'est pas répandu sur le marché, certains assureurs proposent aux entreprises des capacités supplémentaires, des taux réduits ou de meilleures conditions générales grâce à des pratiques de développement durable établies et des lignes directrices efficaces concernant les questions environnementales, sociales et de gouvernance. On observe également qu'un certain nombre d'assureurs ont recours à des agences de notation tierces spécialisées ou utilisent des outils de notation internes dans leur processus de souscription pour évaluer la durabilité et la performance des entreprises. Celles obtenant un score élevé peuvent alors bénéficier de capacités supplémentaires pour certaines lignes d'assurance ou de capacités sous des syndicats ESG.

L'évolution des pratiques concerne également les possibilités d'indemnisation proposées aux clients qui s'avèrent de plus en plus durables, par exemple en encourageant l'utilisation de matériaux durables pour réparer des dommages causés à des biens ou en remplaçant des véhicules perte totale avec des alternatives hybrides ou électriques. Les assureurs cherchent de plus en plus d'opportunités contribuant à la transition énergétique mondiale, notamment en accompagnant les entreprises tout au long du cycle de vie de leurs projets d'énergie renouvelable.

Il est également de plus en plus fréquent de proposer des services de gestion de risques afin d'identifier, d'évaluer et de limiter les conséquences des risques liés au développement durable tout en accompagnant les assurés dans leur propre transition.

Toutefois, le marché fait face à des incohérences dans l'évaluation et la gestion des risques liés au développement durable. Certains ont mis en place un système de recommandation pour les entreprises appartenant à des secteurs considérés comme « à haut risque » ou « sensibles » et dont le résultat détermine le niveau de risque que l'assureur souhaite prendre en charge, le cas échéant.

Enfin, le développement durable joue un rôle stratégique dans la construction du portefeuille d'investissement des assureurs. Certains marchés réinvestissent une partie des primes dans des opportunités durables : ils participent indirectement à la création et à la mise en place de « projets verts » et contribuent ainsi aux ambitions des assurés en matière de développement durable.

Évaluer les conséquences des risques liés au développement durable s'est avéré difficile, notamment en ce qui concerne l'étude des facteurs sociaux et de gouvernance. Le marché est ainsi constamment à la recherche de nouvelles méthodes et mesures de suivi de la performance et de quantification des répercussions globales éventuelles. Par exemple, Lloyd's s'est récemment associé à Moody's Analytics afin de développer un nouvel outil de quantification du niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les portefeuilles d'investissement et de souscription des assureurs. Cette solution a pour but d'aider les assureurs à s'acquitter de leurs obligations de déclaration en améliorant les critères d'évaluation⁹.

En résumé, les tendances du marché britannique continueront à évoluer avec la prise en compte des problématiques liées au développement durable dans les différents secteurs, portées en grande partie par un paysage législatif en mutation et des attentes de la part des clients toujours plus complexes sur ces questions environnementales, sociales, de gouvernance et de développement durable.

9. Lloyd's (2023). *Lloyd's and Moody's to develop an emissions accounting solution through the Lloyd's Lab*. Disponible [ici](#)

Epilogue

*Frédéric Durot, Directeur Général Global P&C
et Edouard Marron, Directeur Général, Global Specialty*

Les entreprises sont confrontées à un environnement macroéconomique et géopolitique de plus en plus interconnecté, mondialisé et volatil.

Les entreprises font face à de nouveaux défis, le besoin de s'adapter à la constante évolution des risques auxquels elles sont exposées est réel ; la réduction de l'empreinte carbone, les événements naturels, les attaques cyber, les risques physiques et financiers inhérents à la transition climatique. La variété et la nature protéiforme des risques impliquent une adaptation constante aux nouvelles réglementations, notamment par la mise en place de nouveaux dispositifs de gouvernance sociale et environnementale.

Cette transformation s'opère sur fond d'inflation globale post Covid et des conséquences économiques liées aux tensions internationales. La diversité et la complexité de ce panorama engendrent des impacts majeurs en termes de risques, de prévention et de schémas d'assurance que ce soit en transfert ou en auto-assurance. Plus que jamais, le rôle du courtier est décisif dans l'accompagnement des entreprises pour appréhender ces risques et leurs enjeux. Diot-Siaci Corporate Solutions apporte des réponses concrètes et pertinentes pour assister les clients, quels que soient leur taille, leurs secteurs d'activités ou leurs implantations géographiques.

La hausse des taux d'intérêt, le renchérissement des matériaux et l'augmentation majeure des coûts de l'énergie ont des impacts financiers globaux et contrastés en fonction des secteurs industriels. Le marché mondial de l'assurance n'est pas épargné, la maîtrise des données pour réaliser des analyses sophistiquées permettant de rester pertinent, performant et compétitif tant sur les offres tarifaires que les conditions proposées est une nécessité.

Malgré des variations en fonction des lignes d'assurance et des marchés régionaux mondiaux, des tendances se dessinent ; ainsi :

- Le Dommage largement influencé par l'accroissement des expositions et de la sinistralité 'événements naturels' connaît une situation inégale en Europe et au Royaume-Uni entre les risques jugés attractifs et ceux qui continuent de faire l'objet de majorations poussées par l'augmentation inédite des traités de réassurance fin 2022.
- Le marché Responsabilité Civile est stable en termes de capacités, mais connaît une augmentation modérée des taux et le développement de rejets de souscription pour certaines activités ou types de risques (PFAS).
- Les capacités en Construction demeurent stables, mais les tarifs subissent une majoration à deux chiffres en moyenne.
- Les Lignes Financières offrent un spectre plus large avec un marché stable et des capacités pré-COVID au Royaume-Uni, mais restent tendues avec des hausses tarifaires modérées en Europe continentale et une sensibilité sur la sinistralité d'intensité.
- Les Flottes automobiles subissent également l'inflation du coût moyen des sinistres et de la dégradation des indicateurs de sécurité routière.

Globalement, on observe un marché discipliné, soucieux de réduire la volatilité des portefeuilles avec des résultats excellents permettant à certains assureurs de sécuriser leurs positions avec des efforts perceptibles sur certains risques et le retour de LTA.

Dans ce contexte nous avons décidé de modifier notre organisation opérationnelle afin :

- D'accentuer la spécialisation de nos propositions de valeur au travers de deux pôles d'activités Grands Comptes.
- De promouvoir les filières d'excellence Diot-Siaci (Nucléaire, Énergie, Construction & Immobilier, Lignes Financières, etc.).
- De renforcer nos capacités en Analytics avec une équipe d'actuaire et de data scientists pour appréhender les risques les plus complexes.
- De développer notre présence sur les marchés internationaux avec une plateforme sur le marché de Londres, le développement des transferts de risques alternatifs et l'amplification de nos efforts en réassurance.
- De développer les initiatives de conseils avec un Département dédié.
- De soutenir et valoriser la disponibilité des équipes techniques et commerciales.

*Frédéric Durot, Directeur Général Global P&C
et Edouard Marron, Directeur Général,
Global Specialty*



Retrouvez-nous sur



et sur <https://www.diot-siaci.com/>

Produit par l'équipe Strategy & Business Consulting de Diot-Siaci Corporate Solutions

Gestion de projet :

Brigitte Lalo, Alexandra Maquenne

Direction Artistique/Visuels :

Tristan Joffroy, Geoffroy le Levreur

Département Communication Corporate :

Naguib Boudjellal, Soizic Prioux, Prisca Clarac

Traduction et relecture :

Adeline Piret, Emma Marie, Grace Lourenco, Olivier Plat

Merci à tous les contributeurs !



www.diot-siaci.com

DIOT - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.

Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 PARIS - FRANCE - Tél. : +33 (0)1 44 79 62 00. SAS - Capital : 1 831 008 € - RCS Paris 582 013 736 - N° TVA : FR 92 582 013 736. N° ORIAS : 07 009 129 (www.orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

Réclamations : reclamations@diot.com - www.mediation-assurance.org

SIACI SAINT HONORE - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.

Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 PARIS CEDEX 17 - FRANCE - Tél. : +33 (0)1 4420 9999 - Fax : +33 (0)1 4420 9500. SAS - Capital : 120 555 961,60 € - RCS Paris 572 059 939 - APE 6622 Z - N° TVA : FR 54 572 059 939 N° ORIAS : 07 000 771 (www.orias.fr) - Sous le contrôle de /Regulated by ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

Réclamations / Complaint : SIACI SAINT HONORE - Service réclamations - 23, allées de l'Europe - 92587 CLICHY CEDEX - FRANCE.